



l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE



« Élément central de l'identité et de l'attractivité ligérienne, notre espace rural contribue directement à notre économie régionale et à sa dynamique, tant sur le plan économique, social, environnemental et culturel.

*Toutefois, malgré l'engagement des acteurs locaux, cette dynamique est aujourd'hui fragilisée par l'émergence d'une fracture territoriale qui n'épargne pas les Pays de la Loire et en particulier son espace rural. **Nos territoires ruraux sont confrontés à des défis majeurs** : éloignement et enclavement, disparition d'activités économiques, inégalités d'accès aux nouvelles technologies ou même à la formation... Des défis d'avenir dont la Région doit se saisir, aux côtés de l'ensemble des acteurs locaux.*

Comme nous nous y étions engagés, ce pacte régional pour la ruralité pose les piliers du renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire. Réalisé à partir d'une large concertation, il s'inscrit dans le temps long ; il vise à accompagner nos territoires ruraux, dans leur diversité, pour renforcer l'accès des populations rurales aux réseaux, à l'emploi, aux services et à la qualité de vie, **pour une ruralité ouverte, une ruralité vivante, une ruralité respectée.** »

Bruno RETAILLEAU

Président du Conseil régional
des Pays de la Loire

SOMMAIRE

Introduction	p 5
La concertation en chiffres	p 8
Verbatims d'élus	p 9
UNE RURALITÉ OUVERTE	p 11
UNE RURALITÉ VIVANTE	p 23
UNE RURALITÉ RESPECTÉE	p 39

Rapporteurs : MM. Maurice PERRION et Yannick FAVENNEC

Avec 1,16 million d'habitants résidant en dehors des grandes unités urbaines définies par l'INSEE, et représentant ainsi 32% de la population régionale, avec près de 82% de communes ligériennes comptant moins de 2000 habitants, l'espace rural est un élément central de l'identité et de l'attractivité ligérienne. A cette prégnance de la géographie et de la démographie rurales dans notre région s'ajoute l'importance d'une économie rurale caractérisée par une large diversité des activités, de l'agriculture jusqu'à l'industrie à travers le modèle des «usines à la campagne» notamment, en passant par les services et les commerces de proximité, les activités touristiques et culturelles, l'économie sociale et solidaire, la transition énergétique et technologique, l'éducation et la formation... Loin de remplir seulement une fonction de résidence, l'espace rural ligérien assure de véritables fonctions économiques et sociales contribuant directement à la dynamique régionale.

Toutefois, malgré l'engagement et même le dévouement des acteurs locaux cette dynamique régionale est aujourd'hui fragilisée par l'émergence d'une fracture territoriale qui n'épargne pas les Pays de la Loire, et en particulier son espace rural : à l'éloignement et à l'enclavement de certains territoires s'ajoutent désormais des difficultés liées à la disparition d'activités économiques et de services d'intérêt général, aux inégalités d'accès aux nouvelles technologies ou même à la formation, à la diminution des dotations aux communes et aux intercommunalités rurales qui affaiblit les capacités d'investissements des collectivités, et même à la fragilisation du tissu associatif et social sur lequel reposent les solidarités rurales. Si tous les territoires ruraux ne sont pas confrontés aux mêmes niveaux de difficultés, aux mêmes défis à relever - l'espace rural recouvrant une variété de situations et d'évolutions - il apparaît toutefois que la grande majorité des communes rurales doivent faire face à plusieurs enjeux communs et structurants qu'elles ne peuvent relever à elles seules, compte tenu de la raréfaction de l'argent public mais également de la complexification des circuits et des processus de décision.

C'est le cas notamment du développement des réseaux et de la mobilité, du maintien d'une économie et d'un service public de proximité, du renforcement des solidarités locales et plus largement de la qualité de vie qui caractérise l'espace rural. Tous ces défis d'avenir renvoient, directement ou indirectement, aux grandes politiques régionales et aux grandes compétences exercées par la Région. Notre collectivité doit donc s'en saisir, pour accompagner davantage les communes les plus fragilisées ou les plus isolées. C'est le sens de ce pacte régional pour la ruralité.

Ce pacte, élaboré à partir d'une large concertation ayant réuni plus de mille élus ruraux de la région, ne prétend pas régler immédiatement toutes les difficultés des communes rurales, sur tous les territoires ruraux. Il s'inscrit résolument dans le temps long, celui du nouveau mandat. Et les engagements qui sont pris aujourd'hui seront complétés par d'autres tout au long de la mandature, notamment concernant la vie associative ou le sport qui fera l'objet de nouvelles actions spécifiques mises en place par la Région.

A travers ce pacte, la Région souhaite poser les premiers piliers nécessaires au renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire. Un équilibre qui doit prendre en compte toutes les populations, toutes les situations dans l'espace rural, mais toutes les évolutions également : la ruralité d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier ou d'avant-hier, et le Conseil régional doit se tenir à l'écart de la tentation de la nostalgie comme de la fuite en avant, d'une ruralité «rêvée» comme d'une ruralité « sacrifiée ». Le rôle de la Région et de ses partenaires, c'est d'accompagner le développement de la ruralité du XXIème siècle, une ruralité qui donne le meilleur de ses identités et prend le meilleur de la modernité, c'est-à-dire à la fois :

UNE RURALITE OUVERTE, à travers l'accès aux différents réseaux de transport et de communication.

Renforcer l'accès aux réseaux de communication

1. Accompagner davantage le déploiement du numérique dans les départements
2. Proposer à tous les lycées de la région l'accès anticipé à la fibre numérique
3. Mettre en place un soutien exceptionnel pour le raccordement final de 200 sites structurants de tourisme rural situés en secteur isolé
4. Renforcer avec les Départements le nombre de sites prioritaires à déployer et soutenir les technologies alternatives lorsqu'elles s'avèrent plus adaptées
5. Assurer la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux

Renforcer l'accès aux réseaux de transport

6. Garantir qu'à la fin du mandat toutes les communes des Pays de la Loire bénéficient d'une offre de transport en commun
7. Contribuer au désenclavement des territoires ruraux en finançant de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional : 100M€ engagés à l'échelle du mandat
8. Expérimenter la création, sur les plateformes e-lyco, d'un système de covoiturage permettant de faciliter les conditions de mobilité des jeunes, notamment en milieu rural
9. Travailler avec les acteurs de la mobilité au développement de la pratique du covoiturage, en particulier dans les zones rurales
10. Soutenir les solutions alternatives permettant de favoriser la mobilité en milieu rural
11. Rendre les gares et haltes ferroviaires rurales plus attractives et innovantes

UNE RURALITE VIVANTE, à travers le maintien d'activités diversifiées, en matière de services d'intérêt général, de commerce, de production économique, de formations également.

Protéger et développer les emplois de l'économie rurale

12. Apporter une réponse nouvelle aux enjeux de transmission des PME et TPE en milieu rural : mieux accompagner et identifier les futurs repreneurs et les cédants, créer un fonds régional de la transmission d'entreprises
13. Traduire en actes, avec les 3 chambres consulaires régionales, les conclusions de leur «livre blanc» sur l'économie de proximité
14. Soutenir davantage les commerces en milieu rural en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires, mais aussi en intervenant directement pour les commerces situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale
15. Renforcer l'usage des outils numériques pour les commerçants et artisans en milieu rural et soutenir financièrement leur développement
16. Accompagner les circuits de proximité en favorisant le «manger local» et en soutenant les Projets alimentaires Territoriaux (PAT)

Développer les services dans l'espace rural

17. Proposer à l'automne un plan d'actions global autour des enjeux de la santé et particulièrement en milieu rural
18. Identifier et accompagner les territoires susceptibles d'être confrontés à des difficultés d'accès aux soins pour permettre aux acteurs locaux d'anticiper ces situations.
19. Proposer une aide aux territoires contraints d'investir rapidement pour maintenir la présence de professionnels de santé
20. Accompagner les porteurs d'un projet de santé territorial en zone rurale (maison de santé pluridisciplinaire, projet de regroupement de professionnels...) en soutenant les frais d'ingénierie nécessaires au montage du projet
21. Accompagner l'innovation et l'expérimentation pour développer l'accès aux soins de proximité
22. Proposer d'expérimenter, en lien avec le groupe La Poste, les services nouveaux qui pourraient être apportés demain aux habitants des territoires ruraux

Garantir l'accès à la formation des jeunes en milieu rural

23. Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes des zones rurales en expérimentant de nouvelles actions entre lycées et établissements d'enseignement supérieur
24. Prioriser, dans le prolongement du Plan de relance pour l'apprentissage en Pays de la Loire, certaines actions en faveur des apprentis des zones rurales
25. Développer l'accès à la formation dans les territoires ruraux avec la digitalisation des formations
26. Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la reconstruction ou de la rénovation de leurs écoles

UNE RURALITE RESPECTEE, à travers le respect de ses paysages, de ses identités mais aussi de ses représentants qui doivent être davantage écoutés et accompagnés.

Une ruralité respectée en protégeant et valorisant son environnement, son patrimoine, son urbanisme

27. Soutenir chaque année, avec les associations de sauvegarde du patrimoine, le financement participatif de projets de restauration du patrimoine local
28. Ouvrir davantage l'offre culturelle régionale aux territoires ruraux et leur proposer dès cette année un programme dédié
29. Soutenir les communes rurales jouant un rôle de centralité lorsqu'elles s'engagent dans une réflexion autour de la

reconquête de leur centre-bourg

- 30. Soutenir les communes rurales qui ouvrent leur patrimoine communal au logement
- 31. Mobiliser des crédits européens pour favoriser la rénovation énergétique des logements sociaux en milieu rural
- 32. Placer les zones rurales au cœur de la réflexion engagée autour de la transition énergétique.

Une ruralité respectée en renforçant ses solidarités, en valorisant et en soutenant celles et ceux qui s'engagent.

- 33. Soutenir, par une aide au permis de conduire ou à l'obtention du BAFA, les jeunes qui s'engagent à donner de leur temps pour aider, dans les petites communes, à l'appréhension de l'outil numérique
- 34. Mettre en valeur les réussites et l'innovation dans les zones rurales : la création des «Trophées des territoires»

Une ruralité respectée en écoutant et en accompagnant davantage les élus ruraux.

- 35. L'affirmation d'un «outil» spécifique : le Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) et la garantie d'un budget annuel minimum de 5M€
- 36. Nommer un «référént territorial unique» pour les élus locaux et rapprocher l'Europe des territoires
- 37. Prolonger l'impulsion du Pacte à l'échelle du mandat

Le Pacte régional pour la ruralité, le fruit d'une large concertation

Lancée officiellement le 1^{er} avril dernier en présence d'élus représentatifs de la ruralité des Pays de la Loire, la concertation s'est poursuivie en mai et juin avec 5 rencontres départementales sur le terrain. Près de 1 000 élus ont participé à ces rencontres ainsi que les Chambres consulaires et les Associations et structures représentatives. En parallèle, un questionnaire citoyen a permis de recueillir les contributions de 1 500 Ligériens.



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

4 défis prioritaires :

**Le maintien
des commerces de proximité
l'amélioration des conditions de mobilité
et de transports, le développement
des infrastructures numériques
et l'offre de santé.**

Les services de santé
constituent LA priorité
en termes de besoins de services.

Plus de $\frac{3}{4}$ des répondants estiment que
**le covoiturage est une bonne alternative
aux transports en commun.**

Pour 80 % des répondants,
**les jeunes quittent les territoires ruraux
par obligation, faute de travail ou
de formation à proximité.**

Maurice PERRION, Vice-président en charge des territoires et de la ruralité, Maire de Ligné :

« Si nous voulons assurer le **maintien et le développement des activités économiques** dans nos territoires ruraux, gage d'emplois et d'attractivité, nous devons accompagner le défi de la transmission des TPE-PME, en relation étroite avec les acteurs économiques locaux ».

Yannick FAVENNEC, Conseiller régional et député de la Mayenne :

« Dans nos territoires ruraux et notamment en Mayenne, le désenclavement, l'attractivité et le développement économique reposent, en particulier, sur **un réseau routier moderne et sécurisé. La route, c'est l'infrastructure du quotidien, celle de la proximité entre les hommes mais aussi celle des échanges, notamment commerciaux. Une ruralité ouverte, vivante et respectée doit aussi pouvoir s'appuyer sur des infrastructures routières dignes du 21^e siècle** ».

Johann BOBLIN, Conseiller régional et Maire de La Chevrolière

« La **sauvegarde de notre patrimoine et la protection de notre paysage rural** doivent être une priorité. Nous devons soutenir la mobilisation de tous les acteurs pour préserver ces atouts qui font l'identité et la qualité de vie de nos territoires ruraux. »

Béatrice LATOUCHE, Conseillère régionale et adjointe à la mairie du Lude :

« La société actuelle oblige chacun à une utilisation importante du **numérique** dans tous les actes quotidiens et surtout pour les **entreprises** (dématérialisation, communication, réseaux...). Le milieu rural est riche de ses habitants, de ses entreprises et de ses artisans qui ont besoin d'une connexion de qualité pour s'installer mais aussi pour se développer. La Région, en partenariat avec le département de la Sarthe, investit pour l'arrivée de la **fibres** ou l'amélioration de l'ADSL sur tous les territoires ruraux qui n'ont pas la chance d'être fibrés par les entreprises privées de télécommunication et dans la création d'espaces de co-working ruraux. C'est essentiel pour la ruralité et une priorité pour son avenir ».

Philippe HENRY, Conseiller régional et maire de Château-Gontier :

« L'accès à la **téléphonie mobile** ainsi qu'au **très haut débit** sont des enjeux majeurs pour **l'aménagement et l'avenir des territoires ruraux**. Le défi d'une ruralité connectée est notre première préoccupation »

Etienne GLÉMOT, Maire du Lion d'Angers, Président de la Communauté de communes de la région du Lion d'Angers :

« Le soutien aux **commerces de proximité** est une nécessité : ils rendent attractifs nos bourgs ruraux par **un service personnalisé aux habitants, par une relation humaine et une qualité artisanale** qui les distinguent de la grande distribution où l'anonymat et les standards sont de mise ».

« Le **déploiement de la téléphonie mobile est une exigence en 2016** : son absence est un clivage qui coûte cher et désertifie, sa présence est synonyme d'accès à la révolution numérique et in fine au développement ».

Adrien DENIS, Maire de Denezé-sous-le-Lude, Président de l'Association des Maires ruraux 49 :

« **Maintenir de l'activité et du dynamisme en milieu rural**, c'est ne pas attendre qu'il ne reste plus qu'un seul commerce et vouloir à tout prix le sauver si rien n'a été fait pour préserver les autres avant ».

Valentin JOSSE, Conseiller départemental et maire de Mouilleron-Saint-Germain :

« Nombre de **nos territoires ruraux subissent une désertification médicale préoccupante** ; s'il s'agit d'un sujet de santé publique, c'est aussi l'attractivité de nos communes rurales qui est en jeu. Nous relèverons ce double défi grâce à **la mobilisation de tous les acteurs et de toutes les initiatives locales comme régionales** ».

Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers, Vice-Président du Conseil départemental de la Sarthe et président de la communauté de communes du Saosnois :

« Dans nos communes rurales, l'accès aux soins est devenu une très forte préoccupation, parfois même une angoisse. Dans ce contexte, la mobilisation de tous est indispensable : les professionnels de santé bien évidemment mais aussi toutes les collectivités locales et la Région en particulier. Le défi est immense, nous n'avons pas d'autre choix que de réunir et coordonner nos forces pour rendre nos territoires attractifs ».

Maxence de RUGY, Conseiller régional, Maire de Talmont-Saint-Hilaire :

« En Vendée, nous avons la chance d'avoir **une vraie culture du bénévolat**. Cependant nous devons rester vigilant à **transmettre cette culture aux plus jeunes générations**, d'autant plus en milieu rural où le bénévolat est **une source essentielle de lien social** ».



UNE RURALITÉ **OUVERTE**

Renforcer l'équilibre territorial nécessite d'abord une meilleure connexion des territoires ruraux aux grands réseaux de transport et de communication.



RENFORCER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX DE COMMUNICATION

1 Accompagner davantage le déploiement du numérique dans les départements

Parce que l'accès au haut débit représente un enjeu stratégique pour tous les territoires, les Départements ont engagé des programmes de déploiement de la fibre, que la Région avait décidé de soutenir. La nouvelle majorité régionale souhaite renforcer davantage ce soutien.

Le programme global du déploiement du numérique dans les Pays de la Loire avait été évalué en 2014 à 533 M€ sur la base des projets dans les cinq départements tels qu'ils étaient connus à l'époque. Ces projets sont, globalement, construits sur une double approche :

- Des opérations de «montée en débit» qui permettent rapidement de fournir un accès Internet avec un meilleur débit. A terme, elles impacteront plus de 110.000 lignes téléphoniques sur la région ;
- Des opérations de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné qui concerneront plus de 400.000 prises à l'horizon de fin 2020.

Ces plans de déploiement sont encore évolutifs mais les études techniques ont déjà permis d'affiner les projets. C'est notamment le cas du Département du Maine et Loire qui a récemment déposé auprès de l'Etat un dossier bien plus ambitieux que celui ébauché en 2014.

De ce fait notamment, le programme de déploiement dans les Pays de la Loire est aujourd'hui réévalué à 638M€, exclusivement au profit des zones rurales puisque les déploiements en zones urbaines seront à la charge des opérateurs privés.

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur le budget de la Région et compte tenu de l'importance de l'enjeu, **la nouvelle majorité a choisi de renforcer à due proportion son accompagnement.**

C'est la raison pour laquelle la Région portera son effort à hauteur de 118.8M€ - estimation 2016 - au lieu des 101.5M€ prévus en 2014 (33M€ avaient été votés en 2014).

Les 85.8M€ de crédits complémentaires nécessaires seront proposés au vote du budget supplémentaire (BS).

Le Maine et Loire bénéficiera ainsi pour son déploiement d'un taux de soutien régional comparable aux autres départements ligériens considérés comme «ruraux» selon les critères nationaux applicables au déploiement du numérique.

Par ailleurs, la Région continuera de soutenir les évolutions de chacun des plans départementaux.

Face à un défi de cette ampleur, l'engagement des collectivités des Pays de la Loire doit pouvoir s'accompagner d'un renforcement des crédits européens qui y sont consacrés.

Le Conseil régional considère que la part négociée avec la Commission Européenne sur cette thématique au sein du programme Opérationnel du FEDER 2014-2020 (Fonds Européen de Développement Régional), qui s'élève aujourd'hui à 20M€, n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Elle souhaite discuter avec la Commission européenne des moyens d'augmenter les montants consacrés au déploiement du numérique dans les territoires ligériens.

2 Proposer à tous les lycées de la région l'accès anticipé à la fibre numérique

L'accès au haut débit pour les établissements scolaires est une nécessité au regard des bouleversements induits par le numérique en matière de pédagogie et même de contenus des formations. La Région a donc décidé d'accélérer le déploiement de la fibre dans tous les lycées de la région.

Aujourd'hui, un certain nombre des lycées de la région ne sont pas encore raccordés au haut débit. Cela concerne 24 lycées publics dont 16 se situent dans des communes de taille moyenne et dont les élèves sont majoritairement issus des zones rurales. Parallèlement, un certain nombre de lycées privés qui présentent les mêmes caractéristiques ne sont pas raccordés.

La nouvelle majorité a donc choisi de **proposer à tous les établissements ligériens de soutenir financièrement leur raccordement anticipé** et s'engagera au niveau maximum autorisé par les textes (jusqu'à 100% pour les établissements publics et 75% pour les lycées privés). L'objectif est de pouvoir débiter très rapidement les travaux afin que le déploiement soit opérationnel sur l'ensemble du territoire à l'horizon de la rentrée 2017-2018.

Le chiffrage précis, établissement par établissement, est déjà en cours. Pour les 24 lycées publics, il est déjà réalisé et estimé à 480K€.

Sur cette base, il est proposé de prévoir une somme de **2M€** d'autorisations de programme (AP) dès le budget supplémentaire pour cette mesure qui permettra **d'offrir à tous les lycéens de la région, et notamment ceux des zones rurales, un accès de haute qualité au numérique à la rentrée 2017-2018.**

3 Mettre en place un soutien exceptionnel pour le raccordement final de 200 sites structurants de tourisme rural situés en secteur isolé

Aujourd'hui, le tourisme rural représente 32% de l'économie touristique des Pays de la Loire. Pour lui permettre de se développer, l'accès au numérique représente un atout stratégique que la Région veut valoriser et renforcer.

Les projets de déploiement de la fibre dans les départements, malgré leur ambition, ne permettront pas de relier directement un certain nombre de sites pourtant essentiels à l'économie touristique. Les coûts, parfois élevés, de raccordement final qui resteront à leur charge risquent de s'avérer très pénalisants dans le choix de ce raccordement.

Convaincue que **les usages du numérique sont un atout majeur pour les activités touristiques** et donc pour les territoires qui les accueillent, **la Région prendra à sa charge 25% du coût du raccordement final de 200 sites de tourisme rural structurants**, par leur envergure, et qui ont besoin d'un débit de niveau «professionnel».

Le choix de ces sites sera effectué en lien avec les Départements et les collectivités locales avant la fin de l'année, permettant une affectation au BP 2017 de l'enveloppe nécessaire à cette mesure. Prévue sur 3 années (2017-2019), elle mobilisera une enveloppe budgétaire de 750.000€.

4 Renforcer avec les Départements le nombre de sites prioritaires à déployer et soutenir les technologies alternatives lorsqu'elles s'avèrent plus adaptées

Dans le cadre de son soutien au déploiement du numérique dans les départements, la Région avait défini une liste de sites publics et privés qu'elle considérait comme stratégiques pour le développement des territoires et dont le raccordement à la fibre optique était déterminant. Cette liste mérite d'être revue pour tenir compte des nouvelles réalités d'usages et des besoins des territoires.

Le schéma régional identifiait 5.770 sites prioritaires (dits «communautés d'innovation») situés en dehors des zones urbaines et dont la Région souhaitait soutenir le raccordement, dans le cadre essentiellement des schémas départementaux.

Cette base de données avait été constituée en 2012 et actualisée en 2014.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance qu'elle entend impulser par une action conjointe et davantage concertée avec les Départements, la Région souhaite engager des discussions avec eux pour adapter ces listes. La nouvelle majorité veillera à ce que soient ainsi considérés comme prioritaires :

- les **établissements de santé** (dont les maisons de santé) ;
- les **services publics** ;
- les **sites économiques structurants au niveau des territoires** ;
- les **établissements d'éducation (dont les CFA et les MFR** en priorité 1 afin de bénéficier d'un soutien financier renforcé pour leur raccordement)

Le coût global de l'adaptation de ces listes de sites prioritaires est limité. En effet, compte tenu de l'échelonnement de la mise en œuvre de certains raccordements voire des changements opérés, l'ajout de ces nouveaux établissements pourra s'effectuer à coût quasi constant ou par redéploiement. Le cas échéant néanmoins, des crédits supplémentaires seront proposés au vote de l'assemblée régionale.

Quant à la technologie à y déployer, il apparaît dès aujourd'hui que dans la très large majorité des cas c'est la fibre qui s'avèrera la plus adaptée. Cependant, pour certains sites, on peut prévoir que des technologies alternatives à la fibre, se révèlent plus en phase avec les besoins de la structure, sa situation géographique ou ses usages. Là encore, la concertation avec les Départements et les niveaux infra-départementaux de concertation sera décisive quant aux choix retenus.

Dans ce cas, la Région proposera aux Départements d'aider financièrement, à même hauteur, la mise en œuvre de ces technologies.

5 Assurer la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux

COUVRIR LES COMMUNES SITUÉES EN ZONE BLANCHE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Certaines communes de notre région ne disposent d'aucune couverture en téléphonie mobile. Leur raccordement est une priorité pour la Région.

Dans le cadre des dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques relatives à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile dans les zones rurales, le Gouvernement et l'Agence du numérique, en collaboration avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), ont publié une liste de 268 communes identifiées en «zone blanche» («une zone blanche est un centre-bourg qui n'est couvert par aucun opérateur de téléphonie mobile»).

Dans l'attente d'une nouvelle campagne de mesures qui interviendra d'ici l'automne, 22 communes des Pays de la Loire (5 en Maine et Loire, 11 en Mayenne et 6 dans la Sarthe) avaient d'ores et déjà été identifiées. Il s'agit de très petites communes rassemblant entre 46 et 1 142 habitants.

Sur ces territoires, des pylônes de téléphonie mobile seront donc implantés en vue d'assurer leur couverture en téléphonie mobile. Leur coût unitaire a été évalué en moyenne à 130 000 €. L'Etat prendra en charge le coût du pylône proprement dit à hauteur de 100 000 €, excluant les frais liés à la viabilisation et au raccordement électrique.

Compte tenu des faibles moyens des collectivités locales concernées, **la Région s'engage à prendre à sa charge jusqu'à 80% du reste à financer** (soit un coût moyen estimé à 24 000 € par site).

Le coût global de cette mesure est estimé à **528.000 €** sur la période 2016-2017. Cette estimation sera affinée en fonction du coût réel de chaque pylône, les situations géographiques pouvant emporter une forte variabilité du coût de viabilisation.

CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL DE SOUTIEN À LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Les problèmes de couverture en téléphonie mobile affectent les territoires ruraux bien au-delà des seuls secteurs officiellement reconnus en «zone blanche». Ces difficultés ont été rappelées tout au long de la concertation et constituent un élément majeur de cette fracture territoriale que nous devons réduire. Et l'ARCEP a entendu les plaintes des élus locaux en acceptant de lancer une nouvelle mesure de la couverture mobile. Il ne fait pas de doute que ce nouveau «thermomètre» mettra en évidence de nouveaux besoins.

Pour élargir et renforcer la couverture mobile des territoires, **la Région souhaite engager un effort important**, à travers notamment la Création du fonds régional de soutien à la téléphonie mobile.

Cet outil est d'autant plus utile que, lors du comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu en Ardèche le 20 mai dernier, le Gouvernement a annoncé qu'il étendrait le dispositif d'Etat à de nouvelles communes et qu'il élargirait à 400 sites supplémentaires son appel à projets visant à couvrir des zones d'activité économiques en secteur rural et des sites de tourisme.

Le fonds régional de soutien à la téléphonie mobile sera d'ores et déjà doté de 2.788M€, permettant de mettre en œuvre les opérations que la Région souhaite engager rapidement afin de contribuer à la pleine couverture du territoire ligérien. Ce Fonds de soutien sera complété par la suite en fonction des besoins identifiés.

PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE DANS DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES SITES TOURISTIQUES QUI EN SONT DÉPOURVUS

Assurer le développement des territoires ruraux, c'est aussi assurer une meilleure couverture en téléphonie mobile des sites qui contribuent à son dynamisme économique.

En 2015, le Gouvernement a annoncé le lancement d'un appel à projets visant à équiper 800 sites pour la couverture en téléphonie et Internet mobiles de zones stratégiques, appel à projets auquel les collectivités territoriales pourront répondre. Ces sites concerneront des zones de développement économique, des zones touristiques, ainsi que des équipements publics ayant un intérêt économique (zone hôtelière, camping, centre de conférences, parc d'attraction, office de tourisme, centre de congrès ; hôtel d'entreprises, etc.).

Les projets déposés par les Départements sont actuellement en cours d'analyse par l'Etat. Une première phase de déploiement de pylônes permettra d'équiper au niveau national 300 sites en 2016. Une seconde phase est d'ores et déjà prévue à même hauteur en 2017.

Selon une première estimation, et au regard de la situation de la Région, 40 sites seraient retenus dans les Pays de la Loire, sans compter les sites supplémentaires que soutiendra l'Etat suite aux annonces du 20 mai dernier.

Pour chaque site, l'Etat a indiqué qu'il contribuerait à la moitié des frais d'installation ainsi qu'aux frais de déploiement de réseau de fibre optique nécessaire pour raccorder ces pylônes, dans la limite de 50 000 €.

La Région fait, là aussi, le choix de s'engager, selon les mêmes bases d'un soutien allant jusqu'à 80% du reste à financer.

Pour un coût moyen toujours estimé à 130.000 €, la participation de la Région s'établira donc en moyenne à 54.000€ au maximum.

Pour les 40 premiers sites concernés, le coût total du soutien régional, échelonné de 2016 à 2019, est estimé à 2,16M€.

DÉPLOYER LA TÉLÉPHONIE MOBILE AVEC LA SNCF LE LONG DE SES VOIES

Dans le cadre du développement de la téléphonie mobile en zone rurale, la Région souhaite se saisir de l'opportunité que représentent les travaux et les réflexions que mène actuellement la SNCF en vue du déploiement de la 4G le long de ses voies.

Une cartographie de l'accès 4G le long des lignes du réseau ferroviaire régional est désormais disponible. Ce recensement sera utilisé pour **engager des discussions auprès des opérateurs de téléphonie mobile** dans le but de déployer une infrastructure qui serve à la fois les trains et des centres bourgs situés à proximité.

Sans attendre, **la Région va proposer à la SNCF d'étudier la possibilité d'équiper rapidement une ligne qui traverse les secteurs ruraux** afin de mesurer, en lien avec les opérateurs, l'effectivité de tels déploiements pour assurer la couverture des zones environnantes.

Concernant la ligne Paris-Nantes la SNCF va pouvoir utiliser d'ici octobre 2016 les pylônes qu'elle a installés pour le système de communication GSM-R (train-poste de commande) le long des voies. Ceci pourrait constituer une incitation à l'accélération du déploiement de la 4G le long de cette ligne, qui traverse des zones rurales.

OUVRIR LA VOIE AU DÉPLOIEMENT DE LA 4G DANS LES ZONES BLANCHES

Veiller à l'équilibre des territoires, c'est aussi leur permettre à tous de bénéficier des meilleures technologies. Le déploiement anticipé de la 4G dans les zones rurales, partout où c'est possible, mérite d'être expertisé. L'utilisation des infrastructures déployées par différents acteurs peut aussi être une opportunité pour assurer une meilleure couverture mobile.

Les appels à projet de l'Etat indiqués ci-dessus sur la résorption des zones blanches prévoient que «*dans ces communes, les quatre opérateurs mobiles nationaux devront proposer un service de téléphonie et d'Internet mobiles (a minima 3G)*». Or, aujourd'hui, la technologie 4G s'impose progressivement et notamment parce qu'elle permet un accès à Internet.

Les moyens de sa mise en œuvre de manière large et anticipée, du fait des opportunités qu'elle représente mais aussi des contraintes techniques qu'elle rencontre encore, méritent d'être expertisés.

La Région se propose de lancer une étude permettant de vérifier les conditions dans lesquelles, en Pays de la Loire, ce système de 4G pourrait être déployé plus largement. Cette étude visera à déterminer la faisabilité technique mais également les conditions financières d'un tel déploiement.

Dans le cadre de cette étude pourraient également être examinées **les potentialités de desserte en téléphonie mobile que peuvent offrir pour les zones environnantes les installations que prévoit de déployer la SNCF sur ses voies et celles installées le long des autoroutes** mais aussi les questions relatives à la qualité de couverture des réseaux déployés dans le cadre des technologies relatives aux objets connectés.

Un coût maximum de **100.000 euros** est prévu pour cette étude qui pourra démarrer avant la fin de l'année.

PROPOSER AUX LIGÉRIENS D'ÉTABLIR EUX-MÊMES LA RÉALITÉ DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE DES TERRITOIRES

La réalité de la couverture en téléphonie mobile des territoires s'avère souvent bien différente des résultats fournis par les études qui y sont consacrées. Or, il est essentiel de disposer de données fiables pour pouvoir agir auprès des opérateurs. Pour cela, les Ligériens peuvent s'engager.

L'Etat a proposé que, lors des Commissions consultatives régionales d'aménagement numérique du territoire (CCRANT), les collectivités puissent signaler les problèmes de couverture mobile constatés localement.

La Région se propose **d'associer tous les Ligériens à la collecte de ces informations** en leur proposant de télécharger une application développée par Gigalis en 2014/15, en partenariat avec l'entreprise 4GMark. Cette application participative, ou crowdsourcing, permet par opérateur et par technologie (2G/3G, 4G), de lancer des tests de débits et de qualité de services (temps de téléchargement / envoi de fichiers, navigation web...), et de les restituer sur des cartes en ligne.

Pour renforcer la pertinence de cet outil, la Région se propose de renforcer le nombre de participants en promouvant cette application qui est à la disposition des collectivités et des habitants de nos territoires.

La Région se rapprochera donc des collectivités, en lien avec les associations d'élus locaux, pour les inciter, au travers notamment de leurs agents, à participer à ces mesures. De même, afin qu'un maximum de Ligériens s'engagent dans le même sens, elle assurera une communication renforcée autour de cette application.

L'objectif est de réaliser **un test à grande échelle** dont les résultats seront précieux dans le dialogue que la Région souhaite poursuivre avec les acteurs de la téléphonie mobile.



RENFORCER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX DE TRANSPORT

6 Garantir qu'à la fin du mandat, toutes les communes des Pays de la Loire bénéficient d'une offre de transport en commun

La mobilité est l'un des enjeux majeurs que doivent relever les zones rurales pour assurer leur développement. Le sentiment qu'elles ont trop souvent d'être tenues «à l'écart» des politiques publiques se forge notamment sur les difficultés qu'ont ses habitants à se déplacer facilement. La Région, qui va s'imposer comme la principale collectivité en charge de la mobilité, prend dans ce domaine des engagements concrets et veut garantir un meilleur service aux usagers.

L'objectif de la Région est **d'assurer, qu'à la fin du mandat, toute commune des Pays de la Loire soit desservie par une offre de transport en commun**, qu'il s'agisse d'une ligne régulière, d'un transport à la demande ou autre.

Une couverture maximale du territoire sera ainsi assurée permettant de relier chaque commune à son pôle territorial et/ou à une ligne structurante du réseau de transport régional.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'organisation des transports ferroviaires et autocars d'intérêt régional relève de la compétence des conseils régionaux. L'année 2017 sera marquée par deux faits majeurs, qui vont permettre à la Région des pays de la Loire de faire évoluer et progresser la mobilité sur le territoire.

En effet, l'évolution de l'offre ferroviaire régionale et de la couverture territoriale assurée par l'ensemble des services de transport relevant de la Région s'inscrit dans la mise en œuvre des deux grands chantiers à venir que sont :

- La mise en place en juillet 2017 du cadencement généralisé de l'ensemble des lignes du réseau ferroviaire ligérien,
- La prise de compétence par la Région des réseaux de transport départementaux des lignes interurbaines régulières et des services scolaires.

Le cadencement du réseau vise à **simplifier et à rendre plus lisible l'offre de transport** en favorisant pour chaque «famille» de trains (intervilles, périurbain, omnibus, ...) les mêmes itinéraires, les mêmes politiques d'arrêt et les mêmes temps de parcours dans les deux sens de circulation. Les trains circulent à intervalles réguliers et les horaires sont définis et coordonnés pour tout le réseau.

Le cadencement sur le réseau ferroviaire entrera en vigueur en juillet 2017, avec la mise en service commerciale de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire, qui participe à la modification des horaires des TGV, concomitante à celle de la Virgule de Sablé-sur-Sarthe.

Par ailleurs, la Loi NOTRe prévoit le transfert en 2017 des services des lignes routières régulières, des services scolaires et de transport à la demande organisés par les Départements aux Régions.

Les enjeux seront majeurs pour la Région : ce seront ainsi, par exemple, 6.000 points d'arrêt supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 273 du réseau actuel.

Nous voulons profiter de ce transfert de compétences pour **travailler à la construction d'une offre renforcée et cohérente en jouant au maximum sur «l'effet réseau»**. L'objectif est de mettre en œuvre :

- des lignes autocars structurantes, permettant de relier les territoires en périphérie vers les pôles territoriaux, en rabattement le cas échéant sur le réseau ferroviaire régional ;
- des lignes autocars plus «locales» permettant d'assurer un maillage fin du territoire, qui seront le cas échéant en rabattement vers une ligne structurante (routière ou ferroviaire) du réseau régional.

Par ailleurs, dans certaines zones rurales, les systèmes de transport à la demande (TAD) seront développés car ils s'y avèrent un moyen particulièrement adapté.

En effet, parfois, les lignes régulières ne peuvent s'opérer au regard des coûts par passager qu'elles induisent. Les systèmes opérés à la demande, sur réservation, permettent de ne déclencher un transport que si un besoin a été exprimé, évitant ainsi de financer des circulations régulières non utilisées.

Des lignes de TAD existent déjà. Elles s'appellent par exemple Lila à la demande, Petit Pégase ou encore Tis-séa et s'inscrivent comme une offre complémentaire aux lignes régulières des réseaux départementaux. Les systèmes sont aujourd'hui organisés de manière différente selon les départements et couvrent tout ou partie des territoires ; dans certains cas, leur organisation et leur financement sont partagés avec des structures intercommunales.

La Région cherchera à développer et harmoniser les dispositifs de TAD.

Enfin, l'une des réponses à la mobilité peut passer par les **modes de transport innovants**, pour lesquels la Région souhaite mener des expérimentations, en accompagnement des acteurs locaux le cas échéant (mise en place de navettes électriques, développement de stations GNV ou bio-GNV, bornes de recharge,...).

7 Contribuer au désenclavement des territoires ruraux en finançant de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional : 100M€ engagés à l'échelle du mandat

Parce que les transports en commun ne permettent pas de répondre à tous les enjeux de la mobilité, et conformément aux engagements pris devant les Ligériens, la nouvelle majorité portera un effort particulier pour le financement de nouvelles infrastructures routières.

62% de nos concitoyens utilisent encore leur voiture tous les jours.

Tout en promouvant les autres modes de transport, **la Région se veut pragmatique**. Ainsi, malgré le contexte budgétaire contraint auquel elle doit faire face, prend-elle donc l'engagement de soutenir financièrement de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional.

Sur ces axes, son objectif n'est pas de se substituer aux collectivités compétentes mais au contraire d'unir ses forces aux leurs pour **donner à nos concitoyens de meilleures conditions de déplacement**, plus faciles et plus sûres. Cet effort répond également à des enjeux de sécurité routière.

Ainsi, un travail commun d'identification des opérations et des priorités a été amorcé avec les Départements. Il s'agit de définir de manière concertée un programme pluriannuel intégrant des opérations suffisamment avancées pour pouvoir engager des travaux au plus tôt et dans les 5 ans à venir.

L'objectif est de disposer de ce programme à l'automne prochain.

La Région mobilisera les moyens nécessaires au financement de ces infrastructures qui contribueront au désenclavement des territoires ruraux et s'engage à ce que, à l'échelle du mandat, **100M€** y soient consacrés.

8 Expérimenter la création, sur les plateformes e-lyco, d'un système de covoiturage permettant de faciliter les conditions de mobilité des jeunes, notamment en milieu rural

Les difficultés de mobilité pour les jeunes sont particulièrement aiguës en zone rurale et handicapent leur accès à l'emploi ou à la formation. Pour offrir une réponse nouvelle, la Région veut profiter de la plateforme e-lyco.

Porté conjointement par le Rectorat de l'Académie de Nantes, la Région des Pays de la Loire et les cinq Départements qui la composent, l'Espace Numérique de Travail (ENT) e-lyco est aujourd'hui déployé dans tous les établissements publics et dans la majorité des établissements privés. Cet ENT offre de nombreux services numériques dans le but notamment de rapprocher l'École et les familles.

La possibilité d'y intégrer, rapidement, une plateforme de covoiturage apparaît très adaptée du fait que **cet ENT offre des accès sécurisés et qu'il regroupe facilement les membres d'une même communauté éducative**.

Dans un premier temps, une expérimentation sur quelques établissements publics et privés volontaires permettra de vérifier la pertinence du projet. Il pourra, le cas échéant, être étendu par la suite à tous les établissements des Pays de la Loire mais aussi éventuellement au portail de l'apprentissage.

Le coût de cette mesure, correspondant au coût de développement de la plateforme, est évalué **80.000€**.

9 Travailler avec les acteurs de la mobilité au développement de la pratique du covoiturage, en particulier dans les zones rurales

Le covoiturage connaît un développement grandissant, en particulier pour les longs trajets et les déplacements «pendulaires» (domicile-travail). En milieu rural, la montée en puissance de cette pratique témoigne de son adaptation aux enjeux de ces territoires. La région veut travailler avec les acteurs locaux du covoiturage.

Départements, EPCI, communes, sites internet, sociétés privées (notamment pour leurs salariés), sociétés d'autoroute, associations, etc. : beaucoup d'acteurs ligériens se sont engagés pour contribuer à faire développer le covoiturage. Le fondateur de l'un des premiers sites français consacrés à cette pratique est d'ailleurs Ligérien.

Ces initiatives s'organisent de manière très diverse. Elles concernent les usages aussi bien que les infrastructures.

La Région souhaite s'engager dans ce domaine autour de deux priorités :

- la lisibilité et la complémentarité des offres existantes en particulier dans les territoires ruraux. L'objectif est de contribuer à ce que les habitants de ces secteurs disposent d'une information plus complète et plus lisible sur les dispositifs qui leur permettent aujourd'hui de «partager la voiture» ;
- le développement du covoiturage, en particulier en rabattement vers les lignes de transport structurantes du réseau régional et aux abords des gares. Des expériences sont d'ores et déjà menées, par la SNCF notamment ou le Département de Loire-Atlantique par exemple, dont la Région est d'ores et déjà partenaire ou auxquelles elle peut s'associer demain.

Le principe des «offres groupées» permettant par exemple de lier, dans le cadre d'un déplacement, la pratique du covoiturage avec l'utilisation du réseau régional pourrait aussi constituer une piste intéressante.

La Région portera aussi une attention très particulière à la question des aires de covoiturage, dont la création obéit selon les territoires soit à des programmations structurées soit à des opportunités.

10 Soutenir les solutions alternatives permettant de favoriser la mobilité en milieu rural

Parce qu'il n'y a pas de réponse unique aux enjeux de la mobilité, La Région souhaite étudier les moyens de soutenir demain les initiatives innovantes qui se font jour dans les territoires.

De nombreux projets de «plateformes de mobilité» se développent actuellement, dans les Pays de la Loire comme partout en France.

Leurs offres sont diverses : mise à disposition de véhicules, services de réparation de véhicules à bas tarif, actions de formation ou des «bilans mobilité»...

Ils peuvent constituer, pour les habitants des zones rurales qui connaissent les plus grandes difficultés de mobilité, des moyens alternatifs adaptés.

La Région souhaite se rapprocher des structures ligériennes (associations, collectivités, autres) qui développent aujourd'hui, à titre expérimental ou de manière plus structurelle, ces plateformes en vue d'un diagnostic précis des opportunités qu'elles peuvent représenter.

L'approche de la Région sera plus spécialement focalisée sur **les publics cibles de notre collectivité** (lycéens, apprentis, personnes en voie de formation,...).

Sur la base de ce diagnostic, la Région vérifiera la complémentarité possible de ces offres nouvelles avec les actions qu'elle mène ou entend développer dans le cadre de sa compétence «transports» et la pertinence éventuelle d'un accompagnement renforcé de la Région pour des projets portés localement.

Ce travail doit pouvoir aboutir avant la fin de l'année 2016 et, s'il s'avère concluant, donnera lieu à des propositions d'actions nouvelles ou de soutien à des projets locaux dans le courant de l'année 2017.

11 **Rendre les gares et haltes ferroviaires rurales plus attractives et innovantes**

Beaucoup des «points d'arrêt ferroviaires» que compte notre région sont situés ou irriguent les zones rurales. Il faut les rendre plus attractifs et innovants parce qu'ils offrent, pour le développement local, des opportunités à valoriser.

Au-delà des 7 gares «d'intérêt national», les Pays de la Loire sont maillés par 127 gares et haltes régionales. 24 de celles-ci sont situées dans des communes de moins de 2000 habitants, 17 disposent d'un bâtiment ferroviaire inutilisé et 11 autres haltes d'un bâtiment partiellement utilisé.

Les gares et haltes ferroviaires, en particulier lorsqu'elles sont excentrées des centres-bourgs, souffrent parfois d'un **jalonnement** très insuffisant (panneaux de signalisation). Cet aspect est rarement traité dans les projets communaux ou intercommunaux d'aménagement des abords, alors même qu'il constitue un premier moyen de valorisation des sites. La Région souhaite engager une réflexion concertée avec les collectivités locales pour y remédier.

Les services régionaux travaillent également à la mise en œuvre **d'un programme de modernisation de l'ensemble des gares et haltes ferroviaires du réseau régional**, en vue de renforcer l'identité du réseau de transport ferroviaire régional et son unicité quel que soit le territoire dans lequel se situe la gare ou la halte (urbain, périurbain, rural).

Ce travail porte sur tous les points d'arrêts ferroviaires non concernés jusqu'à présent par un projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM). Il pourra s'étendre à tous les points d'arrêt d'autocars.

Par ailleurs, **le soutien aux aménagements facilitant l'accès aux gares**, tels que la rénovation ou l'agrandissement de parkings, sera poursuivi.

Enfin, l'un des enjeux à relever concerne **la valorisation, particulièrement en milieu rural, des bâtiments ferroviaires inoccupés ou désaffectés** car ils permettent, l'expérience l'a montré, d'y développer des projets alternatifs qui contribuent au développement local comme par exemple : l'implantation d'une crèche dans l'ancienne halle marchandises du Pallet ou celle de la Maison des Historiens du Pays de Retz dans ce qui était auparavant le bâtiment voyageurs de la gare de la Bernerie-en-Retz.

D'autres projets sont actuellement en cours et font l'objet de convention signées avec la Région qui leur apporte son soutien financier. Elle souhaite continuer à faire émerger et à soutenir, en lien avec la SNCF et les collectivités locales, de telles initiatives.

1.3M€ seront consacrés aux appels à projet en matière d'amélioration des gares et de réhabilitation des bâtiments voyageurs.

La SNCF et les acteurs locaux se sont aussi mobilisés sur la question des nouveaux services susceptibles d'être apportés dans les gares. Ainsi à Ancenis, Cholet et Saumur est organisée par exemple la livraison de paniers fraîcheurs par des producteurs. Les initiatives de ce type méritent d'être valorisées et dynamisées, de même que l'implantation de commerces dans les gares lorsque ceux-ci s'avèrent viables.



UNE RURALITÉ
VIVANTE

Pour que l'espace rural reste pleinement un espace de vie, il est essentiel de maintenir et même de renforcer l'offre d'emplois, de services et même de formations sur les territoires ruraux.



PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS DE L'ÉCONOMIE RURALE

12 Apporter une réponse nouvelle aux enjeux de transmission des PME et TPE en milieu rural : mieux accompagner et identifier les futurs repreneurs et les cédants, créer un fonds régional de la transmission d'entreprises.

Si les actions publiques autour de la création d'activités nouvelles sont nombreuses, le sujet de la transmission des petites et moyennes entreprises est plus mal couvert. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur, et en particulier pour les territoires ruraux dans lesquels ce type d'entreprises représente la très large majorité (voire parfois l'exclusivité) du tissu économique local et où le problème du vieillissement des acteurs s'avère souvent plus aigu. La Région a souhaité s'impliquer dans ce sujet, en lien notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les réseaux de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise.

Répondre aux enjeux de la transmission des entreprises, c'est d'abord renforcer l'accompagnement des acteurs concernés : les cédants, d'une part, qu'il convient de bien identifier (via les développeurs économiques) et d'accompagner car ils sont des acteurs essentiels au projet de transmission puis de reprise de leur entreprise. Les repreneurs seront aussi, bien entendu, au cœur de la démarche régionale.

Face à **l'isolement que ressentent parfois ceux qui se s'engagent dans la transmission et la reprise d'une entreprise**, la Région veut, avec les acteurs de l'économie locale, mieux les entourer et les guider, afin de favoriser le succès de leur projet.

Pour **les soutenir et les conseiller** dans leurs démarches, pour les aider à préparer leur projet, ils seront accompagnés de «parrains» via les associations de prêts d'honneur, les chambres consulaires, les clubs d'entreprise, les experts-comptables, les associations «cédants et repreneurs d'affaires»...

Une communication adaptée autour de cette dynamique sera menée.

L'autre facteur de succès est aussi le financement des projets de transmission d'entreprises. En plus des prêts d'honneur accordés par les associations de prêts d'honneur, dont la Région abonde les fonds, et de la garantie bancaire que notre collectivité accorde, il s'est avéré nécessaire de **déployer un dispositif supplémentaire réservé aux projets de transmission d'entreprises afin de créer un vrai effet-levier favorisant la réussite du projet.**

En ce sens, la Région et la CDC souhaitent créer un fonds régional de transmission selon les modalités suivantes :

- Une intervention sous forme de Prêt d'honneur, en complément à celui versé par les associations territoriales de Réseau entreprendre et d'Initiative France
- Des critères d'engagement permettant d'assurer le meilleur succès au projet
- La viabilité économique et les qualités du porteur de projet
- L'effet de levier bancaire (possibilité de mobiliser la garantie de Bpifrance)
- La création d'un comité régional d'engagement spécifique

Les souscripteurs du fonds seront, au minimum, la Région, la CDC et les banques. Un élargissement aux chambres consulaires est souhaitable.

Ce projet, qui vient en complément des associations de prêt d'honneur du «Réseau entreprendre» et des plateformes «Initiative France» (qui conserveront leurs capacités et modalités d'engagement propres) a également l'intérêt de **la proximité** puisque les dossiers seront pré-étudiés par des structures «proches du terrain» mais permet également des frais de fonctionnement très réduits.

Ce programme, dont le principe est acté, nécessite encore un travail autour des conditions de sa mise en œuvre, notamment en vue d'y associer d'autres acteurs.

Celui-ci sera achevé au deuxième semestre, le fonds sera alors officiellement créé et les crédits correspondants proposés au BP 2017. Une enveloppe annuelle prévisionnelle de 600K€ y sera dédiée.

13 Traduire en actes, avec les 3 chambres consulaires régionales, les conclusions de leur «livre blanc» sur l'économie de proximité

Sur la base des axes développés dans leur «Livre blanc», la Région veut travailler avec les chambres consulaires pour définir une politique coordonnée en faveur du développement de l'économie de proximité, dans sa diversité, et notamment en faveur des PME et TPE qui maillent le territoire.

La Chambre des métiers et de l'artisanat en région (CMAR), la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire ont engagé une réflexion de fond, en lien avec les organisations professionnelles et la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire, sur les spécificités ligériennes de l'économie de proximité, ses enjeux et ses leviers territoriaux.

La Région soutient cette initiative dont la première étape a conduit à la rédaction d'un «livre blanc», édité récemment, et au soutien d'une action collective portée par la CMAR intitulée «maintenir et développer les services de proximité pour répondre aux besoins de la population».

L'enjeu pour les Pays de la Loire est l'émergence d'un ou plusieurs modèles nouveaux qui pourraient être **une réponse au maintien de services de proximité et notamment de commerce dans les territoires ruraux.**

Les divers axes que développent les chambres consulaires correspondent pleinement aux défis que doit relever l'économie de proximité. Parmi eux, la Région identifie notamment les sujets liés :

- aux nouvelles réponses que peut apporter l'économie de proximité face aux **besoins émergents** et à l'évolution des comportements d'achats des clients ;
- à une meilleure différenciation des moyens de redynamisation des commerces de proximité et des pôles commerciaux en fonction des **écosystèmes territoriaux** ;
- aux **enjeux particuliers de certains territoires, notamment littoraux** où les prix du foncier impactent l'implantation et le maintien d'une économie de proximité diversifiée ;
- au **développement de nouvelles offres de tourisme rural** (oenotourisme et agrotourisme notamment), en lien avec le futur Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Du fait des modifications qu'induit la loi NOTRe et de la volonté régionale de redéfinir en profondeur sa stratégie globale dans le domaine économique, la Région souhaite proposer rapidement aux chambres consulaires une méthode de travail commune permettant d'aboutir à une stratégie et des mesures concrètes dans le cadre de la préparation du prochain Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII).

14 Soutenir davantage les commerces en milieu rural en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires, mais aussi en intervenant directement pour les commerces situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale

Le commerce joue un rôle particulier en milieu rural, pour son activité économique mais aussi parce qu'il contribue d'une certaine manière à l'aménagement du territoire (le départ du dernier commerce est vécu par les habitants de la même manière que la fermeture d'un service public). Lieu de rencontres et d'échanges, il a également souvent une dimension sociale. C'est un levier de la vitalité locale qu'il faut soutenir. 67% des communes des Pays de la Loire disposent encore d'au moins un commerce, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale (50%).

En Pays de la Loire, le commerce et l'artisanat représentent respectivement 28 et 34% des activités de l'économie dite présente en région. Si le secteur artisanal est dynamique, le commerce de détail en boutique est en recul sur le territoire régional. A ce titre, on assiste à la polarisation d'équipements commerciaux sur des zones de chalandise de plus en plus étendues au détriment de l'offre de proximité qui se rétrécit.

Afin d'inverser cette tendance et notamment pérenniser les commerces existants, des dispositifs existent et ils sont efficaces. C'est le cas des outils de garantie que la Région finance en partenariat avec Bpifrance (Pays de la Loire Garantie) et la SIAGI (fonds régional de garantie Artisanat - Commerce Pays de la Loire). Mais, force est de constater qu'ils sont encore trop souvent peu ou mal connus. **Le premier enjeu est donc de mieux les faire connaître et c'est l'objectif que se donne la Région, en lien avec l'ensemble des acteurs qui participent au développement économique sur les territoires.**

Au-delà, s'inspirant du dispositif FISAC en matière d'aide à l'investissement, **la Région souhaite créer un Fonds de soutien pour structurer et renforcer l'offre commerciale des communes présentant un caractère de «fragilité commerciale».**

Ce nouveau critère sera la première des singularités du fonds régional. Il doit permettre de tenir compte de la réalité des territoires mais aussi de leurs évolutions.

Afin de définir les facteurs à prendre en compte pour caractériser au plus juste cette notion de «fragilité commerciale», la Région se rapprochera notamment des chambres consulaires et des EPCI. Ce travail doit aboutir pour la fin du mois d'octobre.

D'ores et déjà, différents paramètres sont identifiés : le nombre de commerces présents actuellement sur le territoire, l'évolution des implantations et des disparitions de commerces dans les années précédentes, le potentiel commercial du territoire au regard notamment du nombre d'habitants mais aussi de la proximité des autres pôles commerciaux existants ou en projet...

Une fois identifiés précisément les territoires qui présentent cette situation de fragilité commerciale, le budget dédié au fonds de soutien sera déterminé et proposé au vote du Conseil régional.

Il permettra **d'accompagner financièrement et directement les commerces de proximité** concernés (notamment métiers de bouche, bars tabacs, stations-services, multi-services...) dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail (travaux d'aménagements, acquisition de matériels...). Une attention particulière sera portée aux commerces qui développent des nouveaux services à la population.

Le fonds régional, pour s'adapter à la diversité des territoires, pourra accompagner aussi bien les démarches individuelles que collectives. Les acteurs du territoire (et en particulier les élus et leurs équipes techniques) seront associés à toute décision concernant les projets identifiés.

Pour que le dispositif soit pleinement efficace, l'instruction veillera à valider la viabilité des projets présentés mais aussi le fait qu'ils correspondent aux attentes et aux potentialités locales. Les projets seront ainsi être sélectionnés en cohérence et en complémentarité.

Enfin, sur la base de l'expérimentation menée actuellement par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et cofinancée par la Région, **il sera proposé que les réseaux consulaires puissent accompagner les communes au sein desquelles aucune offre commerciale n'existe** afin de favoriser l'émergence de solutions nouvelles ou innovantes.

15 Renforcer l'usage des outils numériques pour les commerçants et artisans en milieu rural et soutenir financièrement leur développement

Les modes de consommation de nos concitoyens ont profondément évolué durant ces dernières années du fait notamment de la montée en puissance de l'usage du numérique. Ce vecteur peut représenter une réelle opportunité pour les commerçants et artisans du monde rural, notamment s'ils développent parallèlement le service ou la livraison à domicile.

Les outils numériques sont désormais utilisés par les consommateurs comme un puissant moyen d'information des produits et services existants mais également comme **un moyen d'achat important** (e-commerce). En 2015, le e-commerce a représenté 700 millions de transactions en France (+15% par rapport à 2013) et a représenté un volume de 56.8milliards d'euros, en hausse de13% en deux ans (source Fevad).

La Région souhaite renforcer ses efforts en faveur du développement des outils numériques pour les acteurs économiques de ces territoires.

Elle intervient ainsi en soutenant le CAPEA (cycle d'appui à la performance des entreprises artisanales) Numérique développé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en région. Il consiste en des actions de formation et de conseil dont l'objet est de soutenir les entreprises « *ayant un projet identifié sur l'emploi du numérique dans leur activité, à comprendre et utiliser au quotidien les nouvelles technologies et mettre en œuvre leur projet concrètement à l'issue du module* ». **Dans le cadre d'une enveloppe inchangée, une attention particulière sera portée aux candidatures émanant d'entreprises localisées en zone rurale pour bénéficier de ce CAPEA numérique.**

Par ailleurs, afin de renforcer les effets concrets de cette action sur le chiffre d'affaires des entreprises concernées, le dispositif du «chèque numérique» sera refondé. L'enjeu est de donner à cet outil un plus grand effet-levier. **Ses règles en seront donc modifiées autour d'un principe : concentrer les aides du «chèque numérique» autour de bénéficiaires moins nombreux mais porteurs de projets plus structurants** et susceptibles de développer directement le chiffre d'affaires de l'entreprise. Le nouveau règlement du dispositif sera présenté à la fin de l'année.

Enfin, **la nouvelle majorité souhaite que le Plan de numérisation des TPE soit mieux appréhendé par les commerçants et artisans des zones rurales.**

Ce plan, porté par la Région, fixe comme priorité le développement des usages numériques des commerçants afin d'augmenter leur activité (et donc leur chiffre d'affaires) et d'améliorer leur performance économique. Le programme est déployé en partenariat avec les réseaux consulaires, la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

En lien avec le réseau des Chambre de commerce et d'industrie, un appui financier sera apporté aux associations de commerçants et artisans pour la mise en place d'outils numériques permettant le développement de nouveaux services à leurs clients.

La Région financera les actions retenues sur les crédits affectés au Plan de numérisation des TPE (3M€ à l'échelle du mandat).

16 Accompagner les circuits de proximité en favorisant le «manger local» et en soutenant les Projets alimentaires Territoriaux (PAT)

Avec 38 000 chefs d'exploitations agricoles et co-exploitants, l'agriculture des Pays de la Loire est puissante et diversifiée. Elle constitue avec le secteur agroalimentaire un atout à valoriser pour notre économie, en particulier dans les territoires ruraux.

Le rôle de l'agriculture va au-delà de sa seule dimension économique puisqu' elle contribue aussi à dessiner et à aménager nos paysages. Pour autant, l'élevage en Région Pays de la Loire et plus globalement l'agriculture ligérienne ne sont pas épargnés par la crise aiguë qui traverse l'agriculture française.

Ainsi, le 26 février dernier, **le Conseil Régional a voté son plan d'actions prioritaires pour l'agriculture** afin d'apporter un soutien à la profession et de renforcer sa compétitivité. Ce plan régional comprend notamment un ensemble de mesures en faveur du développement de l'approvisionnement local.

L'enjeu est aussi de permettre la réappropriation par nos concitoyens du lien avec les terroirs régionaux. Le «manger français» ou «manger local» doit devenir un réflexe pour chacun.

La Région, en tant que prescripteur de la restauration dans les lycées, s'est ainsi fixée un objectif ambitieux pour l'approvisionnement en produits locaux : «tendre vers 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio ou sous signes de qualité» à l'horizon du 31 décembre 2017.

Afin de soutenir les initiatives des acteurs et des territoires ruraux et développer le «manger Local», **la Région deviendra membre de chaque Réseau LOCAL départemental** qui réunit l'ensemble des acteurs de la restauration collective autour de problématiques d'intérêt commun (partage des réussites et bonnes pratiques en matière d'approvisionnement local, marchés publics, gaspillage alimentaire, etc) et veillera à ce que les lycées publics adhèrent à l'association départementale.

Dans le cadre des dispositifs de sa politique territoriale, **la Région souhaite également soutenir les projets alimentaires territoriaux (PAT)** qui seront mis en place dans le but de couvrir progressivement le territoire régional en partant des initiatives locales.

Elaborés de manière concertée et à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire les P.A.T. s'appuient sur un diagnostic partagé pour mettre en œuvre un plan d'actions permettant de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective.

Enfin, la Région en charge de la restauration collective des lycées s'est engagée à préparer **un référentiel sur la proximité et la qualité des produits alimentaires. La nouvelle majorité souhaite qu'il soit opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire** de septembre. Les CFA seront également incités à se saisir du nouveau référentiel et à intégrer ces objectifs dans le cadre de leur projet d'établissement.

Ce document élaboré avec la profession agricole et des responsables de cuisine de lycées doit ainsi permettre de définir des critères de proximité et de qualité communs aux acteurs de la restauration collective. Ces critères seront repris dans les commandes passées aux fournisseurs (producteurs, grossistes, transformateurs agroalimentaires...).

Enfin, pour poursuivre et amplifier son effort en faveur de ces secteurs stratégiques, la région tiendra en novembre prochain une conférence régionale pour la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire.



DÉVELOPPER LES SERVICES DANS L'ESPACE RURAL

17 Proposer à l'automne un plan d'actions global autour des enjeux de la santé et particulièrement en milieu rural

L'accès à la santé est non seulement une priorité pour nos concitoyens mais elle est aussi un de ces «marqueurs» qui donnent aux habitants des zones rurales le sentiment que s'est développée au fil du temps une «région à deux vitesses». L'objectif de la Région est de contribuer à maintenir et à développer l'accès des Ligériens à une offre de santé de qualité, de premier et de second recours, sur tous les territoires de la région.

Pour beaucoup de nos concitoyens, dans le domaine de la santé, il existe deux types de territoires au sein de notre région : ceux qui disposent de professionnels nombreux et d'établissements dotés d'équipements modernes, et les autres... La réalité confirme bien souvent ces sentiments.

La couverture en soins de «premier recours» est en moyenne plus faible en Pays de la Loire (23 professionnels libéraux pour 10 000 habitants) que la moyenne nationale (26 pour 10 000 habitants).

Surtout, il existe de grandes disparités infra-régionales : le déficit de professionnels de santé est particulièrement marqué en Mayenne (17,3 pour 10 000 habitants) et en Sarthe (18,3 pour 10 000 habitants). Ces deux départements se situent ainsi parmi les dix départements français présentant le plus faible nombre de professionnels de santé rapporté au nombre d'habitants.

En outre, le contraste d'accessibilité à certains soins en spécialité est fort entre territoires ruraux et urbains, notamment concernant les ophtalmologistes et les psychiatres.

Les tensions rencontrées par certains territoires pour l'accès aux soins pourraient s'accroître dans les années à venir, du fait notamment du vieillissement de la population (y compris celle des professionnels de santé) mais aussi des difficultés qu'ont certains territoires à organiser ou, même, à anticiper la réponse à ces problèmes. Nombre d'élus locaux et de professionnels de santé sont aujourd'hui démunis face à ces défis.

Si les difficultés d'accès aux soins de premier et second recours ne se limitent pas aux territoires ruraux les plus isolés (elles concernent également certaines villes moyennes et certains quartiers défavorisés des grandes villes), elles touchent néanmoins de plein fouet les ruralités, comme le confirment les échanges tenus lors de la concertation du pacte régional pour la ruralité.

Pour «rééquilibrer nos territoires», une mission a été confiée à Catherine Deroche, vice-présidente déléguée à la santé au sein de la Commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement, qui doit aboutir à la présentation de propositions d'action à l'automne 2016.

Dans ce but, elle rencontre actuellement les professionnels des secteurs médicaux et paramédicaux, les usagers, les responsables des établissements régionaux et locaux, l'Agence régionale de santé, les représentants des collectivités, les facultés et établissements de formation, l'association des pôles et maisons de santé libéraux...

Ces échanges ont d'ores et déjà permis de confirmer plusieurs des principes sur lesquels elle a fondé son travail. Le premier d'entre eux est la conviction que **les maisons pluridisciplinaires de santé (qui doivent continuer à bénéficier du soutien de la Région) ne sont pas la «réponse unique»** adaptée à tous les territoires et qu'il convient de soutenir d'autres formes de projets lorsqu'ils s'avèrent plus cohérents avec la réalité d'un territoire et qu'ils se fondent sur une approche collective concertée, pérenne et structurée. Par ailleurs, il s'agira de mieux articuler l'action entre la médecine hospitalière (public et privée) et la médecine ambulatoire.

C'est la raison pour la mission d'études s'attachera à proposer des actions permettant de **développer l'exercice coordonné des soins de premier recours** afin d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé (notamment par le soutien à la structuration et aux investissements). Pour les territoires les plus fragiles, l'enjeu sera également de déployer un accompagnement spécifique sur l'évolution de leur offre de santé et, au besoin, soutenir les collectivités contraintes d'agir rapidement pour maintenir ou attirer des professionnels.

L'enjeu est aussi d'apporter des réponses permettant de compléter les dispositifs existants pour **mieux attirer les professionnels sur un territoire**. Il s'agit bien sûr d'inciter ceux-ci à venir s'établir de manière durable sur les territoires en identifiant précisément les facteurs qui freinent ou au contraire favorisent ce phénomène : «isolement» du professionnel dans son activité ; soutien ponctuel ou durable dans son activité ; intégration professionnelle du conjoint... Mais, attirer des professionnels sur les territoires, c'est aussi étudier de nouvelles formes de «médecine volante» qui permet, pour une durée déterminée, de rapprocher les professionnels d'aujourd'hui et de demain des territoires.

La mission conduite par Mme Deroche travaille également sur **les domaines de l'innovation et du numérique**. Ils répondent à la fois aux enjeux de l'avenir mais aussi à certains défis d'aujourd'hui qui touchent particulièrement les territoires ruraux : second recours ou encore vieillissement (pour l'appui duquel le Gérontopole des Pays de la Loire pourra être sollicité).

Enfin, des actions sont en cours d'étude permettant de **mieux répondre aux attentes des élus** qui doivent être davantage accompagnés face à ces enjeux. Pour cela, la Région s'attachera à proposer des actions permettant de mieux les informer, les accompagner et les soutenir.

Sans attendre les conclusions définitives de cette mission, des mesures peuvent d'ores et déjà être proposées qui correspondent notamment à des actions dont la pertinence a été validée techniquement mais également tout au long de la concertation menée pour la préparation du pacte régional pour la ruralité.

18 Identifier et accompagner les territoires susceptibles d'être confrontés à des difficultés d'accès aux soins pour permettre aux acteurs locaux d'anticiper ces situations

Beaucoup de territoires se pensent préservés des problèmes d'accès aux soins mais n'anticipent pas que ceux-ci se profilent pour demain. Cette «prise de conscience» doit être favorisée.

Trop souvent, à l'occasion par exemple du départ soudain du dernier médecin de la commune, les élus locaux se trouvent confrontés à des situations d'urgence quant à l'accès aux soins de leur population qu'ils n'avaient pas forcément, seuls, les moyens de prévoir.

A l'inverse, ces situations, dont les facteurs doivent être analysés à une échelle plus large que le simple cadre communal, pourraient être dans de nombreux cas anticipées.

Ainsi, avec plus de temps et une connaissance plus fine des situations, les élus et les acteurs du territoire seraient mieux à même de **préparer les réponses à apporter lorsque ces problèmes se poseront**.

La Région se propose, en lien avec l'Agence régionale de santé (dont la révision des zonages est en cours) et les Conseils départementaux le cas échéant, de lancer une étude permettant d'identifier les territoires risquant d'être confrontés à de telles situations à une échéance de 5 ans.

Sur la base de ce diagnostic, la Région accompagnera et sensibilisera les élus et professionnels de santé concernés en s'appuyant sur un cabinet spécialisé pour animer les échanges localement.

La Région prévoira un budget de **20.000€** pour la mise en œuvre de cette mesure.

19 Proposer une aide aux territoires contraints d'investir rapidement pour maintenir la présence de professionnels de santé

Parfois, sans qu'ils aient pu l'anticiper, les territoires se retrouvent brutalement confrontés à un problème majeur d'accès aux soins. Ils doivent être aidés à répondre à l'urgence.

Lorsqu'ils se trouvent confrontés à l'urgence, les acteurs locaux sont alors contraints d'agir rapidement pour permettre de maintenir au moins une offre minimale dans l'attente de la réalisation d'un projet plus pérenne, mais forcément de plus long terme dans sa réalisation (il faut en moyenne un délai de 4 ans pour faire émerger une maison de santé assise sur un véritable projet de santé).

Consciente de ces réalités territoriales, la Région souhaite soutenir les territoires (communes et intercommunalités) qui se trouveraient confrontés à de telles situations en proposant **une aide à l'investissement** d'un montant maximal de 50.000 euros, sans condition préalable de projet de santé pluri-professionnel mais néanmoins conditionnée d'une part au caractère difficilement prévisible de la situation et d'autre part à l'engagement des élus de conduire une réflexion de projet de santé avec l'Agence régionale de santé, la Région et les professionnels.

Cette réflexion est nécessaire pour éviter de financer un cabinet médical isolé et non pérenne. Elle pourra aboutir le cas échéant à une maison de santé ou à diverses autres formes d'organisations regroupées.

Une enveloppe de **100.000** euros en AP est prévue pour l'année 2016 au titre du budget supplémentaire. Si ce programme s'avère efficace, il sera prolongé voire amplifié.

20 Accompagner les porteurs d'un projet de santé territorial en zone rurale (maison de santé pluridisciplinaire, projet de regroupement de professionnels...) en soutenant les frais d'ingénierie nécessaires au montage du projet

Sans l'engagement actif des professionnels, un projet territorial de santé, n'a que très peu de chances d'aboutir. Parce que leur charge de travail est lourde par ailleurs, et pour favoriser la réussite du projet, la Région veut mieux les accompagner et les soutenir.

Malgré tout l'engagement des élus ou des acteurs institutionnels, ce sont bien les professionnels de santé qui permettront ou pas la concrétisation d'un projet territorial de santé, tel que la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Or, au-delà même de leur volonté et de leur détermination, les professionnels qui s'engagent dans ces démarches se heurtent souvent à des contraintes pratiques très fortes. Alors qu'ils ont déjà une activité professionnelle lourde, **l'animation et le suivi du projet de santé leur demandent beaucoup de temps et d'énergie**. Il leur faut convaincre les partenaires futurs, étudier le projet sous des angles qui ne leur sont pas forcément familiers (juridique, financier, technique...), rencontrer différents acteurs locaux, départementaux ou régionaux... Ces freins, de l'avis même des professionnels, peuvent parfois condamner un projet ou, à tout le moins, le ralentir.

Afin **d'accompagner les professionnels qui s'engagent dans ces projets** et de leur permettre de se concentrer sur «l'essentiel» (le volet médical et paramédical du projet), la Région se propose de cofinancer le recours à un prestataire (cabinet spécialisé mais aussi une structure déjà reconnue dans ce type de projets comme l'association des pôles et maisons de santé libéraux en Pays de la Loire) dans la perspective de faire aboutir des projets identifiés a priori comme «viables» par ses services, ceux de l'Agence régionale de santé et les élus du territoire.

Ce soutien sera conditionné à une participation de la collectivité locale concernée.

Pour cette mesure, une enveloppe de **120.000 euros** en autorisations d'engagement est proposée dès le vote du budget supplémentaire.

21 Accompagner l'innovation et l'expérimentation pour développer l'accès aux soins de proximité

Au-delà des mesures «défensives» qu'ils sont parfois contraints de mener pour répondre aux problèmes d'accès aux soins, les acteurs locaux sont très souvent riches d'idées, de projets d'innovation ou d'expérimentation de solutions nouvelles. La Région, soucieuse d'accompagner le dynamisme et l'inventivité des territoires, souhaite les soutenir dans ces actions «offensives» et innovantes.

La concertation autour du pacte régional pour la ruralité a montré combien, dans tous les départements, **les expériences innovantes** étaient nombreuses, riches et prometteuses. Celles-ci pourraient bien souvent s'élargir à d'autres territoires

Le **soutien à l'innovation** que souhaite apporter la Région pourra aussi bien concerner des projets liés à des unités de soins mobiles, des expériences innovantes **favorisant l'accès au second recours**, des projets liés aux **nouvelles technologies** (télé médecine notamment)...

La Région prévoit une enveloppe de 180.000 euros dans le cadre du budget supplémentaire pour ce programme destiné à financer des projets tant en fonctionnement (90K€ d'AE) qu'en investissement (90K€ d'AP).

22 Proposer d'expérimenter, en lien avec le groupe La Poste, les services nouveaux qui pourraient être apportés demain aux habitants des territoires ruraux

L'accès aux services est une des premières préoccupations des habitants des zones rurales. Pour répondre aux usages de demain, il faut favoriser et développer les solutions innovantes.

La Poste est confrontée au déclin de son activité de courrier. « *L'activité des facteurs subit la baisse rapide des volumes de courrier qu'entraîne la dématérialisation progressive des échanges : entre 2009 et 2014, le nombre annuel de plis distribués est passé de 15,9 à 12,9 milliards (- 22 %) et cette baisse pourrait encore s'accroître à l'avenir* » (Source : Cour des comptes).

L'entreprise peine également à maintenir sur certains territoires des guichets ouverts dont la fréquentation se limite parfois à quelques clients par jour.

Cependant, elle dispose d'un réseau qui maille de manière inégalée les secteurs ruraux, grâce notamment à ses facteurs et à la présence de locaux répartis sur tout le territoire. C'est ainsi que Le groupe La Poste a décidé depuis plusieurs années de créer une activité «services nouveaux» pouvant être réalisés par ses agents et/ou s'appuyer sur l'utilisation de ses bureaux situés dans nombre de nos communes.

Plusieurs territoires ligériens se sont emparés de cette idée et ont noué en ce sens des liens avec La Poste ; des expérimentations sont aussi menées par des acteurs comme la SNCF en vue de **développer des services qui «viennent aux habitants»**.

La Région des Pays de la Loire est convaincue que ces services nouveaux peuvent constituer une opportunité pour les zones rurales. L'étalement géographique y rend souvent plus difficile l'accès aux services ; les élus peinent de plus en plus à assurer certaines missions pourtant essentielles ; le «lien social» s'y distend de manière particulièrement aigue...

C'est pourquoi, avec le groupe La Poste, la Région se propose de devenir un territoire d'expérimentation de services innovants dédiés aux habitants, aux élus et aux territoires ruraux.

Elle a donc engagé des discussions avec les responsables nationaux de l'entreprise pour déterminer les conditions dans lesquelles pourrait se concrétiser cette ambition.

Une première réunion est prévue avant la mi-juillet, en lien avec la Fédération régionale des associations de maires et élus ligériens (FRAMEL), afin d'identifier le type d'expérimentations possibles mais aussi les territoires sur lesquels elles pourraient avoir lieu. En première approche, la Région souhaite les focaliser sur les plus petites communes. Ce sont elles, en effet, qui souffrent le plus du manque de services et de l'absence de moyens humains pour les opérer.

Quant aux thématiques de services à expérimenter, la Région a pour objectif, autant que possible, de les prioriser sur des services liés à ses propres compétences et aux priorités qu'a fixées la nouvelle majorité, sous réserve que ce service soutenu par la Région ne constitue pas une entrave à l'initiative privée, notamment à la création et au développement de TPE et PME locales dont les prestations proposées pourraient être similaires à celles proposées dans le cadre de cette mesure.

Ce pourrait être par exemple des services liés aux enjeux du rapprochement entre les besoins de la restauration dans les lycées et les projets alimentaires territoriaux ; à la valorisation et la promotion de l'apprentissage au plus près des habitants ; aux problèmes de mobilité des lycéens, apprentis et personnes en formation ou en retour vers l'emploi... En lien direct avec le pacte régional pour la ruralité, ces expérimentations pourraient être liées à l'identification et à la valorisation de petits patrimoines locaux remarquables ou de sites susceptibles d'être raccordés en priorité au haut débit. Enfin, en lien avec la volonté de rapprocher la Région des territoires, pourraient être testés les moyens d'apporter une plus-value «de terrain» à l'instruction ou la mise en œuvre de dispositifs aujourd'hui opérés uniquement depuis Nantes.

Cette rencontre aura également pour objectif de définir les moyens financiers nécessaires de la part de l'ensemble des partenaires afin de rendre ces expérimentations réalisables à une échelle suffisamment large. Elle visera, enfin, à déterminer très en amont les conditions d'évaluation des expérimentations qui seront menées.

Sur la base des conclusions de cet échange, si elles s'avèrent positives, la Région affinera ensuite la modélisation de ces expérimentations et déterminera avec les associations d'élus, les territoires qui seraient intéressés à les mener. L'objectif est de valider l'ensemble de ces points avant la fin de l'année, afin d'engager leur mise en œuvre dès le début de 2017. Dans ce cas, une enveloppe budgétaire serait proposée lors du vote du budget primitif 2017.



GARANTIR L'ACCÈS À LA FORMATION DES JEUNES EN MILIEU RURAL

23 Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes des zones rurales en expérimentant de nouvelles actions entre lycées et établissements d'enseignement supérieur

Rééquilibrer les territoires, c'est aussi favoriser l'égal accès des jeunes à la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.

Malgré de très bons taux de réussite au baccalauréat (en 2014 : 94,2% en Pays de la Loire contre 87,9% au national), les Pays de la Loire connaissent des taux de poursuite dans l'enseignement supérieur qui sont inférieurs à la moyenne nationale (en 2014 : 68,3% en Pays de la Loire contre 71,7% sur le plan national). Cette tendance est amplifiée dans les zones rurales.

L'une des explications tient aux enjeux de mobilité des jeunes qui en sont issus. Celui-ci n'est souvent entendu que dans sa dimension «géographique». Il recouvre pourtant une autre réalité : le manque d'aspiration de ces jeunes vers les études supérieures.

Ainsi, en 2014-2015, une étude réalisée en Pays de la Loire a mis en avant que, au sein des lycées ruraux, les aspirations des lycéens se présentent comme moins «ambitieuses» que celles de leurs homologues urbains, toutes filières confondues, dans la mesure où ils sont moins nombreux à envisager de poursuivre de longues études dans l'enseignement supérieur.

Or, afin de favoriser la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur, la Région a mis en place un appel à manifestation d'intérêt -AMI- annuel, baptisé AILES (Actions Innovantes Lycées - Enseignement Supérieur).

Par cette démarche, il s'agit de mettre en œuvre un plan d'action sur l'ensemble de l'année scolaire/universitaire, permettant de **favoriser ou de susciter chez les jeunes la volonté de s'orienter vers des études supérieures**. 12 projets de lycées en zone rurale ou accueillant des élèves qui en sont issus ont déjà bénéficié de cet accompagnement, soutenant des actions allant du tutorat à l'immersion en classe de BTS ou l'aide à la définition de projet d'orientation et professionnel.

Dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, la Région se propose **d'expérimenter, d'abord, une démarche d'accompagnement plus pro-active** auprès des établissements situés en zone rurale pour faire émerger des projets d'envergure plus importante, touchant davantage de jeunes et /ou pouvant s'inscrire sur la durée. Le groupe de travail «liaison secondaire - enseignement supérieur» qui réunit les services de la Région et du Rectorat identifiera avant mi-septembre 2016 la liste des lycées auxquels sera proposée cette expérimentation.

Par ailleurs, la Région veillera à ce **qu'une part de l'enveloppe budgétaire allouée à cet AMI soit fléchée vers les établissements en zone rurale (100K€ en 2016)**. La mobilisation du fonds social européen (FSE) pourra être recherchée pour les projets potentiellement éligibles à ce Fonds (selon les critères définis par le Programme opérationnel FEDER-FSE).

Si cette démarche s'avère concluante, elle sera poursuivie.

24 Prioriser, dans le prolongement du Plan de relance pour l'apprentissage en Pays de la Loire, certaines actions en faveur des apprentis des zones rurales

Certaines des mesures du plan de relance pour l'apprentissage revêtent une dimension particulière pour les territoires ruraux qu'il convient de valoriser.

L'apprentissage contribue au développement des territoires, et notamment des territoires ruraux. Si l'offre de formation est plutôt concentrée dans les agglomérations (à l'exception de celle adossée aux lycées professionnels et aux Maisons Familiales Rurales), les employeurs d'apprentis sont répartis sur l'ensemble des communes de la Région.

Par ailleurs ces jeunes recrutés majoritairement dans les secteurs des métiers de l'alimentation, du bâtiment, du commerce-vente, **contribuent à maintenir l'économie de proximité** en renforçant les moyens humains des petites entreprises qui maillent les territoires et en favorisant la reprise et la création d'entreprise. Pendant le temps de formation, l'artisan et l'apprenti apprennent à se connaître, la transmission du métier s'opère et dans certaines situations quand le maître d'apprentissage est en fin de carrière, la transmission se prépare.

Le Plan de relance pour l'apprentissage voté par la région comporte trente mesures dont certaines concernent directement ou peuvent être priorisées vers le secteur rural :

- Accompagner des expérimentations permettant la mise en place de formations au plus près des jeunes habitants des territoires ruraux

La mise en place de formations dans les territoires ruraux est un enjeu important qui doit être pris en compte dans l'évolution de la carte des formations. Là, l'offre y est moins importante alors que les problèmes de mobilité des jeunes sont plus aigus ce qui conduit certains à sortir du système scolaire sans qualification, faute d'avoir trouvé à proximité la formation répondant à leurs aspirations.

La carte des formations par apprentissage compte aujourd'hui plus de 390 diplômes du niveau V au niveau I. Cette carte a évolué ces dernières années afin de **prendre en compte l'évolution des besoins des entreprises et des territoires**. Ce processus d'évolution de l'offre doit se poursuivre dans les années à venir autour des enjeux que représentent les nouvelles technologies (économie numérique, technologies avancées de production) mais aussi les sujets environnementaux (économie verte, maîtrise énergétique) et sociétaux (notamment le vieillissement de la population).

La Région souhaite renforcer son offre de formations au plus près des territoires sans avoir à mobiliser des moyens financiers onéreux au regard du nombre de jeunes concernés. L'expérimentation en cours sur le Pays de Châteaubriant (le CFA des métiers de Loire-Atlantique, le lycée polyvalent Môquet-Lenoir et une entreprise proposent un parcours territorialisé de formation par apprentissage qui permet à 6 jeunes d'effectuer leur première année de formation à proximité de leur domicile et d'envisager plus facilement une deuxième année au CFA de Nantes) représente ainsi une vraie potentialité.

Si les conclusions de son évaluation sont favorables, la Région pourrait déployer plus largement ce dispositif. D'ores et déjà, les établissements de formation ont été invités à réfléchir sur l'opportunité de ce type d'organisation dans leurs demandes d'ouvertures de nouvelles sections pour la rentrée 2017.

- Attirer vers l'apprentissage plus de jeunes des zones rurales

Pour renforcer l'attrait des jeunes vers l'apprentissage, souvent méconnu, le plan de relance prévoit la création d'un réseau d'Ambassadeurs de l'apprentissage, mobilisé pour témoigner, **promouvoir la voie de l'apprentissage et répondre aux questions des jeunes**. Le plan de relance prévoit de constituer un premier groupe d'ambassadeurs d'ici la fin 2016. Ce premier groupe, qui pourrait être composé de chefs d'entreprises, de maîtres d'apprentissage, d'anciens apprentis ou d'apprentis en fin de formation, veillera à ce que ses interventions soient équilibrées entre zones rurales et urbaines.

Le plan de relance de l'apprentissage prévoit également la mise en place de l'ApprentiBus. Du fait que les zones rurales sont souvent plus éloignées des lieux «classiques» d'information et d'orientation, cet ApprentiBus se déplacera en priorité dans les établissements de formation (collèges principalement, dans le cadre du processus d'orientation initié en troisième) éloignés des aires urbaines.

- Faciliter l'hébergement des apprentis effectuant leur apprentissage en zone rurale

Le Plan de relance de l'apprentissage vise également, l'amélioration des conditions de vie et de formation des apprentis, en termes de mobilité comme de logement. En effet, les chefs d'entreprises et les CFA soulignent la difficulté d'attirer et de conserver les jeunes en zones rurales, du fait des problèmes de mobilité et d'hébergement à proximité de l'entreprise.

La question de la mobilité des apprentis sera également prise en compte dans le cadre de la réflexion sur le soutien régional aux plateformes de mobilité.

Afin de **résoudre la question des solutions d'hébergement à proximité des entreprises des zones rurales**, des initiatives sont en cours d'expérimentation pour développer l'hébergement de courte durée et répété des jeunes en alternance soit chez l'habitant, soit dans des familles d'accueil, à proximité des entreprises les accueillant. Ces expérimentations se déroulent notamment en Vendée, dans le cadre d'un partenariat entre le CFA des MFR 85 et l'association « Le temps pour toiT ». Il a concerné 20 jeunes la première année et devrait en concerner 60 les prochaines années.

Le Conseil régional s'est en outre engagé à **accompagner les collectivités qui construiront des résidences de faible capacité, au plus près des entreprises** pour accueillir des apprentis (ces résidences pourraient être adossées par exemple à un Foyer de Jeunes Travailleurs pour bénéficier de leurs fonctions supports).

25 Développer l'accès à la formation dans les territoires ruraux avec la digitalisation des formations

La digitalisation des formations, rendue possible grâce aux progrès du numérique, peut être particulièrement adaptée aux demandeurs d'emploi ligériens résidant en territoires ruraux afin d'accéder aux qualifications nécessaires à leur insertion dans l'emploi.

La digitalisation des formations contribue à lever les freins à la mobilité, permet des modes d'apprentissage performants, variés et adaptés aux individus. Les dispositifs conjuguent des temps d'apprentissage en présentiel et à distance, en collectif et en individuel.

Les outils numériques permettent également **un accompagnement individualisé** et ainsi contribuent à maîtriser le processus d'apprentissage et maintenir sa motivation.

La combinaison des lieux d'apprentissage (en centre de formation, en centre de ressources, dans des points relais sur les territoires, au domicile) favorise **la déconcentration géographique de l'offre**, au plus près des bénéficiaires, notamment au travers de séquences de formation ouverte et à distance (FOAD).

C'est la raison pour laquelle la Région veut **développer des dispositifs innovants accessibles en proximité**.

Ainsi, la digitalisation des formations et la diversification des modes d'apprentissage constitueront un critère de notation des projets de formation déposés dans le cadre des appels d'offres de la Région pour son Programme de formation à compter de la rentrée 2017.

Au-delà de ces mesures pour l'ensemble du territoire régional, il sera proposé de conduire **une expérimentation pour développer la digitalisation renforcée de formations**. Une commande spécifique d'actions de formation permettra de mettre en œuvre, de manière innovante et approfondie, une véritable individualisation des situations d'apprentissage en mobilisant des ressources pédagogiques et des outils numériques adaptés, notamment ceux du e-learning.

Cette expérimentation pourra concerner les dispositifs de (re)mise à niveau relatifs aux savoirs fondamentaux : compétences clés, illettrisme et acquisition des savoirs de base. Elle pourra aussi s'appliquer aux formations qualifiantes, les secteurs de l'informatique, du commerce et de l'agriculture se prêtant bien a priori à la mise en œuvre de modalités pédagogiques différenciées.

Une dizaine d'actions de formation, soit 200 stagiaires, pourra être proposée dans le cadre de l'expérimentation pour un montant estimatif de **1,5 million d'euros** (hors rémunération des stagiaires).

26 Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la reconstruction ou de la rénovation de leurs écoles

En France, l'école est, avec la mairie, le lieu où bat le cœur de la République. Dans les secteurs ruraux, la présence de l'école prend une dimension plus singulière encore, dans la mesure où le maintien d'un service public scolaire de qualité revêt aussi un enjeu de cohésion et de dynamisme du territoire. Dans cette action, la Région entend être aux côtés des territoires.

Grâce à un certain nombre de dispositifs dédiés, les écoles rurales se sont beaucoup modernisées durant ces dernières années. Il n'empêche que, selon les territoires, les écarts de financement des investissements varient de 1 à 10 malgré la détermination de nombreux maires à préserver ou développer l'école sur leur commune.

A ce titre, **les communes rurales connaissent souvent des difficultés matérielles et financières accrues pour faire face aux investissements nécessaires.**

Car il faut en effet, alors que les situations financières des collectivités y sont particulièrement fragiles, à la fois porter les sujets de construction ou d'extension du groupe scolaire proprement dit mais aussi assumer la charge des travaux dans les bâtiments qui y sont liés : restaurant scolaire, salles dédiés aux temps périscolaires, etc.

Parce que c'est un enjeu de territoire mais aussi de société, la Région, dans le cadre du Pacte pour la ruralité, a choisi de soutenir les élus locaux et les parents qui se mobilisent autour de ces projets.

En ce sens, elle dédiera une part de ses crédits territoriaux (programme budgétaire 265) au **soutien aux projets de construction, d'extension et de réhabilitation d'écoles** (y compris restaurant scolaires et salles pour le périscolaire) et de la consacrer aux communes de moins de 5.000 habitants.

Ce soutien sera porté cette année à titre exceptionnel à 3M€ (correspondant aux crédits votés en autorisations de programme lors du budget primitif 2016 en vue des mesures territoriales du pacte régional pour la ruralité). Les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement seront proposées au vote d'une prochaine Commission permanente.

A partir de 2017, une part des crédits territoriaux de la Région sera réservée chaque année aux projets de construction et de rénovation des écoles. Ce soutien spécifique sera pris en compte dans le cadre de la réflexion en cours sur la refonte des dispositifs de la politique territoriale de la Région. Le montant réservé à ces opérations sera défini chaque année en fonction des besoins des territoires et des capacités de la Région.

Pour tenir compte des récentes recompositions territoriales et de la création des communes nouvelles, celles-ci pourront bénéficier de cette enveloppe à titre transitoire pour soutenir un investissement réalisé dans l'une de leurs communes déléguées, dès lors que celle-ci ne comptait pas 5 000 habitants à la création de la commune nouvelle.



UNE RURALITÉ
RESPECTÉE

Dans les Pays de la Loire, les territoires ruraux ont forgé leurs réussites sur un modèle conjuguant l'attachement à leurs identités et l'ouverture aux autres, la volonté de développer les communes tout en préservant leurs singularités, leur qualité de vie... Ce modèle, facteur de succès économiques autant que de lien social, doit être respecté et valorisé



UNE RURALITÉ RESPECTÉE EN PROTÉGÉANT ET VALORISANT SON ENVIRONNEMENT, SON PATRIMOINE, SON URBANISME.

27 Soutenir chaque année, avec les associations de sauvegarde du patrimoine, le financement participatif de projets de restauration du patrimoine local

La région veut soutenir les projets de financement participatif pour la restauration du patrimoine local parce qu'ils présentent un double intérêt : au-delà de la collecte de fonds proprement dite qu'ils réalisent pour financer les chantiers, ils contribuent à la sensibilisation de nos concitoyens sur la valeur de cette part de leur histoire.

De nombreux acteurs de la ruralité – collectivités, associations, CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) etc – se mobilisent au quotidien pour aménager et préserver un environnement de qualité dans les bourgs et leurs abords.

La sauvegarde du patrimoine vernaculaire fait partie de la protection du paysage rural à laquelle s'attachent les mémoires locales. Ainsi sont sauvegardés et restaurés chaque année de nombreux éléments de «petit patrimoine» local qui ne font pas l'objet de protection particulière (type classement ou inscription au titre des monuments historiques) mais méritent d'être préservés pour leur valeur esthétique et ethnologique. Ce petit patrimoine prend de multiples formes, toutes témoins de modes de construction locaux (matériaux, appareillages) et d'usages ancestraux : lavoirs, puits, fours, granges, chapelles etc.

La restauration du patrimoine vernaculaire est moins onéreuse que celle du bâti monumental, qui relève davantage de la compétence et de la responsabilité des pouvoirs publics.

N'ayant pas, à ce jour, de programme de financement en faveur du patrimoine non protégé, la Région propose **d'apporter son soutien aux acteurs mettant en œuvre des opérations de financement participatif de chantiers patrimoniaux.**

L'aide régionale prendra deux formes : un bonus financier apporté à la collecte de fonds et la communication active autour de ces projets pour leur permettre de boucler leur financement.

Ce bonus régional représentera un crédit global de 100 000 € par an. Chaque projet pourra recevoir jusqu'à 20% de son budget global de chantier (hors études) avec un plafond de 5 000 € et un plancher de 1 000 €. La participation financière régionale sera acquise dès lors que les 80% restants des fonds auront été effectivement collectés par un moyen quelconque de crowdfunding (sur la base de divers sites webs dédiés à cela).

Le caractère réellement participatif du projet (nombre minimal de contributeurs) et la mobilisation du territoire (actions de communication, organisation de micro-projets de soutien, chantiers de bénévoles etc.) devront par ailleurs être suffisamment étayés.

Les porteurs de projets devront apporter la garantie qu'ils respectent les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le bâti ancien.

Un règlement d'intervention, soumis au vote d'une prochaine Commission permanente, précisera les typologies éligibles de patrimoine (mobilier, immobilier, décors portés, abords immédiats des éléments de patrimoine proprement dits), les modalités d'instruction et d'analyse des demandes ainsi que les modalités de versement de l'aide régionale.

28 Ouvrir davantage l'offre culturelle régionale aux territoires ruraux et leur proposer dès cette année un programme dédié

Favoriser l'accès de tous à la culture est l'une des ambitions de la Région car c'est un élément essentiel pour renforcer l'équilibre territorial.

Dans l'ensemble de la région, les territoires développent avec dynamisme et inventivité des offres culturelles nombreuses et variées. La Région soutient ces initiatives et travaille avec les acteurs culturels, les collectivités et notamment les intercommunalités.

Parallèlement, elle développe également des partenariats avec de nombreux ensembles régionaux. Ceux-ci se produisent déjà, ici ou là, dans les zones rurales de la région.

Le Conseil régional a décidé de **renforcer cette offre afin qu'une diffusion annuelle soit proposée aux territoires.**

Cette volonté de diffusion des grandes propositions culturelles hors des centres urbains trouvera une première application concrète par l'organisation **d'une tournée dans 10 communes rurales, au printemps 2017, du spectacle Histoires sacrées produit par Angers Nantes Opéra.** Ce spectacle, qui réunit trois oratorios de Carissimi et de Charpentier, est une des plus belles réussites 2016 du partenariat liant le chœur de l'opéra et l'ensemble baroque nantais Stradivaria. Cette programmation a déjà été jouée dans quelques communes de la Région (Sallertaine, Le Loroux-Béconnais, Pontmain, Saint-Aignan de Grand-Lieu, Sablé...) avec un retour enthousiaste d'un public multigénérationnel.

Dix communes rurales vont donc pouvoir accueillir une représentation de ces oratorios qui se prêtent particulièrement à une diffusion dans des églises, pour lesquelles ils furent précisément composés. La contrainte technique que représente parfois l'absence de grandes scènes de concerts dans les petites communes rurales est donc levée par cette programmation qui trouvera dans les églises rurales un cadre tout indiqué.

Un budget de **175.000 euros** sera consacré à cette mesure.

Cette tournée d'Angers Nantes Opéra en mai 2017 préfigurera la mise en place d'un bouquet de propositions culturelles de qualité à destination du milieu rural.

La Région entend **développer les représentations d'artistes ligériens, nationaux ou internationaux renommés, hors des agglomérations ou des plus grandes villes** et accompagner les territoires qui s'engagent à développer la culture en proximité.

Pour s'ouvrir plus encore aux territoires, le Conseil régional souhaite leur proposer **une offre dédiée.** Pour ce faire, la Région s'appuiera sur les partenariats qu'elle a déjà engagés avec les grands opérateurs régionaux (Fonds Régional d'Art Contemporain, Orchestre National des Pays de la Loire, Centres Chorégraphiques Nationaux, Centre Dramatique National etc) ou qu'elle développera demain de façon à organiser la diffusion culturelle «hors les murs».

Si cette ambition concerne en premier lieu le spectacle vivant, elle pourra bien entendu s'ouvrir à d'autres formes artistiques : cinéma, audiovisuel, livre, arts visuels... avec la conviction que la culture constitue l'un des creusets de notre identité et le socle du vivre-ensemble

Dans le domaine du sport, la Région veillera à ce que ses politiques irriguent, dans un même esprit, tous les territoires et qu'au travers des partenariats qu'elle noue, notamment avec les fédérations régionales, se développent de nouvelles actions dans les zones rurales des Pays de la Loire.

29 Soutenir les communes rurales jouant un rôle de centralité lorsqu'elles s'engagent dans une réflexion autour de la reconquête de leur centre-bourg

Le rôle des communes de taille moyenne est essentiel en milieu rural et bénéficie aux territoires environnants. Il faut leur permettre de continuer à assurer leur fonction de centralité qui passe bien souvent par un centre-bourg rénové, regroupant des services et des activités.

Afin de leur permettre de demeurer attractives, il leur faut souvent **lutter contre la dévitalisation de leur centre-bourg**, qui se traduit par la multiplication des «dents creuses» souvent accompagnées d'un phénomène d'étalement urbain en périphérie et consommateur de terrains au détriment des activités agricoles. Il leur faut aussi repenser les conditions de l'accès aux services pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

Bref, pour ces collectivités, l'enjeu est souvent de «reconquérir» leur centre-bourgs pour qu'il puisse conserver ou retrouver une attractivité qui profite aux habitants de la commune mais aussi à tout leur territoire.

Pour être structurant, ce réaménagement impose un travail de fond, sur la base d'objectifs clairement définis et d'un diagnostic précis.

La Région a décidé d'accompagner les communes qui engagent une réflexion structurée autour de la revitalisation de leur centre-bourg dans le but d'y améliorer l'offre de logement et l'accès aux services et aux activités marchandes.

Cet accompagnement s'opérera dans le cadre des différents partenariats qu'a noués la Région, notamment avec les CAUE et les établissements publics fonciers, et en lien avec les Départements ; mais elle souhaite aussi soutenir les frais d'ingénierie qu'engendrent les études engagées par les collectivités autour de ces réflexions.

Afin de définir au plus juste les territoires susceptibles de bénéficier de cette mesure, seront pris en compte leur caractère de «centralité» en termes d'équipements et de services, en lien avec les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) existants.

La Région prévoit une enveloppe de **100.000 euros** en AE au budget supplémentaire pour soutenir le financement de ces études à hauteur maximale de 30%.

30 Soutenir les communes rurales qui ouvrent leur patrimoine communal au logement

De nombreuses communes disposent d'un petit patrimoine bâti dont elles n'ont pas forcément l'usage aujourd'hui ou qui se trouve dans un état de vétusté qui ne leur permet plus d'accueillir des locataires. Les aider à les reconvertir en logements représente une réelle opportunité pour le territoire.

Ouvrir à la location l'ancien bâtiment de l'instituteur ou des locaux inutilisés permet à une commune **d'accueillir de nouvelles familles** tout en luttant contre la multiplication des bâtiments désaffectés en centre-bourg et l'étalement urbain.

Les plus petites communes n'ont cependant souvent pas les moyens d'assumer, seules, les coûts de remise en état de ce patrimoine.

Un programme budgétaire existe déjà en ce sens au sein de la région (dotation de 500.000 euros d'autorisations de programme votée au BP 2016).

Il est destiné à soutenir à hauteur de 30% les travaux de réhabilitation, incluant une amélioration des performances énergétiques de bâtiments, propriétés des collectivités, pour réaliser des logements locatifs communaux ouverts aux ménages les plus modestes.

La région souhaite désormais consacrer ce programme uniquement aux communes qui comptent moins de 3.000 habitants car c'est pour elles, et notamment en zone rurale, que «l'effet-levier» de son soutien y est le plus important au regard de leurs capacités financières.

Pour tenir compte des récentes recompositions territoriales et de la création des communes nouvelles, celles-ci pourront bénéficier de ce dispositif à titre transitoire pour soutenir un investissement réalisé dans l'une de leurs communes déléguées, dès lors que celle-ci ne comptait pas 3 000 habitants à la création de la commune nouvelle.

Enfin, pour l'adapter encore mieux aux réalités et aux capacités des communes rurales, **le règlement administratif de ce dispositif sera simplifié**, tout en ayant à cœur de garantir la qualité énergétique des logements ainsi réalisés.

31 Mobiliser des crédits européens pour favoriser la rénovation énergétique des logements sociaux en milieu rural

Un tiers environ des logements sociaux de la région se situent dans les territoires ruraux, hors des grandes agglomérations des Pays de la Loire. La Région veut assurer qu'ils bénéficient de manière équilibrée des financements européens.

Le programme Opérationnel adopté par la Région pour le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) prévoit parmi, ses différentes mesures, un soutien à la rénovation énergétique du parc locatif social.

Ces travaux contribuent à la fois à assurer une meilleure protection de l'environnement puisqu'ils permettent d'économiser l'énergie, à soutenir le dynamisme de l'économie locale dans la mesure où les travaux sont le plus souvent réalisés par des entreprises en proximité mais aussi à maintenir le pouvoir d'achat des locataires qui bénéficient de consommations énergétiques réduites.

L'enveloppe FEDER (10M€) a vocation à financer les études nécessaires à la mise en œuvre des travaux prévus mais aussi de soutenir les travaux permettant des économies d'énergie.

Dans un souci de complémentarité, la Région avait choisi de mobiliser plus fortement le FEDER sur les catégories de bâtiments énergivores (classes E, F et G).

Afin d'assurer que les zones rurales ruraux seront soutenues de manière équilibrée par rapport aux autres territoires ligériens, la Région se donne comme objectif d'assurer qu'une part de 3 M€ de l'enveloppe prévisionnelle FEDER leur sera dédiée sur l'ensemble de la période 2014-2020.

Il sera tenu compte, bien entendu, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme européen, de la réalité et de l'avancement des différents projets sur l'ensemble des territoires afin de permettre à la fois cette répartition équilibrée et la meilleure utilisation des crédits.

32 Placer les zones rurales au cœur de la réflexion engagée autour de la transition énergétique

Pour les zones rurales, les opportunités économiques, environnementales et même sociétales que représente la transition énergétique sont majeures.

Sous la conduite de Laurent Gérault, vice-président de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement, la Région est en train d'établir une feuille de route ambitieuse autour des enjeux de la transition énergétique.

Étape dans la mise en place du SRCAE (schémas régionaux climat air énergie), cette feuille de route développera une stratégie régionale nouvelle dans le domaine de la transition énergétique qui représente un potentiel formidable pour le développement économique et l'aménagement des territoires, deux compétences majeures de la région.

Cette feuille de route s'attachera notamment à répondre aux enjeux de production en ENR (énergies nouvelles renouvelables), de la réhabilitation énergétique des bâtiments, de la mobilité, des réseaux intelligents.

Le plan régional sur la transition énergétique s'appliquera avec le même potentiel sur l'ensemble des territoires ligériens et doit devenir un outil attractif pour le monde rural.

Les potentialités sont nombreuses : source de recettes majeures ou complémentaires dans le cadre de la production ENR (ferme photovoltaïque, parc éolien citoyen, méthanisation dans l'agriculture...), d'activités pour les PME locales via les politiques de réhabilitation thermique, de solidarité entre les territoires producteurs et les consommateurs, d'aide au développement de la mobilité, voire d'expérimentations...

Cette feuille de route régionale qui a vocation à **associer de nombreux partenaires publics et privés** sera présentée avant la fin de l'année 2016.

Dans le cadre, d'une part, de la concertation qui est actuellement menée et, d'autre part, des actions de cette future feuille de route, **la Région s'attachera à veiller à l'équilibre entre les territoires.**



UNE RURALITÉ RESPECTÉE EN RENFORÇANT SES SOLIDARITÉS, EN VALORISANT ET EN SOUTENANT CELLES ET CEUX QUI S'ENGAGENT.

33 Soutenir, par une aide au permis de conduire ou à l'obtention du BAFA, les jeunes qui s'engagent à donner de leur temps pour aider, dans les petites communes, à l'appréhension de l'outil numérique

De plus en plus de démarches s'effectuent par Internet. C'est le plus souvent un gage de progrès, de rapidité et de facilité pour nos concitoyens. Cependant pour ceux d'entre eux qui ne maîtrisent pas les outils informatiques, les «e-démarches» représentent au contraire des complexités nouvelles. Pour les aider, la Région mise sur l'engagement des jeunes autour d'une expérimentation qui contribuerait aussi à répondre à certains des enjeux auxquels ils doivent faire face en termes de mobilité, de formation et d'accès à l'emploi.

Ceux de nos concitoyens qui ne maîtrisent pas les outils informatiques peuvent disposer dans les grandes villes de lieux où ces outils sont non seulement à leur disposition mais qui offrent surtout **une présence humaine**, indispensable à l'apprentissage du maniement des ordinateurs.

Cela est particulièrement utile alors que de nombreuses démarches s'effectuent désormais sur Internet, parfois même exclusivement par cette voie dématérialisée.

Durant la concertation menée autour de la préparation du pacte régional pour la ruralité, ce sujet a plusieurs fois été soulevé.

Dans les plus petites de nos communes, lorsqu'ils ont besoin d'aide dans ce domaine, c'est souvent vers la mairie que les habitants se tournent naturellement. Cependant, les faibles effectifs des services municipaux (bien souvent limités à un poste - parfois à temps non complet - de secrétaire de mairie) ne permettent pas aux élus de répondre à ce besoin qui grandit.

La Région se propose d'expérimenter un dispositif qui permettrait à la fois :

- **d'inciter les jeunes à donner de leur temps pour aider** leurs concitoyens dans ces démarches. Cela renforcerait en outre le lien social et intergénérationnel, ces difficultés concernant souvent les plus âgés de nos concitoyens ;
- de **répondre à certains des enjeux auxquels ils doivent faire face en termes de mobilité, de formation et d'accès à l'emploi** (avec une aide au permis de conduire ou au BAFA, cette formation pouvant se révéler utile pour accéder à un premier emploi).

En lien avec les associations d'élus locaux, un dispositif sera proposé durant une période d'essai d'un an qui permettrait à un jeune qui s'engage à réaliser un accompagnement à l'appréhension de l'outil numérique et aux e-démarches pour une commune ou une association communale, d'obtenir une aide de 400€ pour passer son permis de conduire, ou un complément de 200 euros pour l'obtention du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA).

Ces aides seront réservées aux jeunes de 17 à 20 ans, sous condition de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 550€).

Pour être au plus près de la réalité des collectivités dont les moyens humains sont les plus faibles, cette expérimentation sera ouverte aux communes de moins de 3.000 habitants des Pays de la Loire.

Pour tenir compte des récentes recompositions territoriales et de la création des communes nouvelles, celles-ci pourront bénéficier de cette expérimentation à titre transitoire dans l'une de leurs communes déléguées, dès lors que celle-ci ne comptait pas 3 000 habitants à la création de la commune nouvelle.

34 Mettre en valeur les réussites et l'innovation dans les zones rurales : la création des «Trophées des territoires»

Trop de nos concitoyens ont cette idée fausse que les zones rurales ne connaissent que des difficultés, que rien de neuf ne s'y développe, que leurs habitants sont résignés. Parce que la réalité est toute autre, la Région veut mieux valoriser le dynamisme et l'innovation des territoires.

Partout, dans les Pays de la Loire comme ailleurs en France, **les habitants des zones rurales innovent, réussissent, créent, s'engagent** autour de projets innovants et ambitieux.

Il est important de valoriser ces initiatives ; pour chasser ces idées fausses d'abord et montrer que la ruralité contribue à l'innovation et à la réussite de notre pays ; pour **soutenir ceux qui s'engagent** et donner à leurs

actions un plus grand retentissement ; pour **encourager enfin d'autres à prendre cette voie de l'audace** et de la réussite.

La communication autour de telles initiatives sera renforcée via les outils de communication déjà existants au sein de la Région.

En outre, la Région va organiser un événement annuel qui sera dédié à ces acteurs de nos territoires ruraux : **« les Trophées des territoires »**. La remise de ces trophées se déroulera à l'Hôtel de Région.

Ils récompenseront des initiatives et des réussites locales autour du thème de l'innovation.

Différentes catégories de trophées seront créées, dont :

- Un trophée récompensant une association
- Un trophée récompensant une PME ou une TPE
- Un trophée récompensant une commune ou un EPCI
- Un trophée récompensant un jeune ayant porté un projet à titre bénévole
- Un trophée récompensant un projet lié au développement durable

La première édition des «Trophées des territoires» aura lieu en 2017. Le règlement lié à la sélection des lauréats ces trophées sera présenté avant la fin de l'année.

Une enveloppe de 20.000 euros sera proposée au budget supplémentaire pour l'organisation de cet événement. Chacun des lauréats recevra en outre un soutien financier en appui à son projet. Une dotation de 10.000€ sera budgétée à cet effet.



UNE RURALITÉ RESPECTÉE EN ÉCOUTANT ET EN ACCOMPAGNANT DAVANTAGE LES ÉLUS RURAUX.

35 L'affirmation d'un «outil» spécifique : le Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) et la garantie d'un budget annuel minimum de 5M€

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région a vocation à accompagner les projets structurants des territoires. Cependant, elle souhaite aussi faire bénéficier les communes d'un soutien dont elles ont plus que jamais besoin, en particulier pour les plus petites d'entre elles.

Aux côtés des projets les plus structurants qui sont aujourd'hui le plus souvent menés par les intercommunalités, **les communes continuent de porter un certain nombre d'investissements dont le rayonnement dépasse le simple cadre communal.**

Mais, de plus en plus, celles-ci ne parviennent plus à assumer en même temps la baisse des dotations qu'elles perçoivent et les contraintes ou missions nouvelles qui leur sont imposées.

Un dispositif avait été créé par la Région pour les accompagner : le fonds de «Soutien régional exceptionnel à des projets territoriaux solidaires».

Consciente des enjeux que doivent relever les communes, la majorité régionale a souhaité que le budget alloué à ce fonds, qui s'appellera désormais «Fonds régional de développement des communes» soit porté à un niveau bien supérieur à ce qui existait auparavant. Ainsi, **5M€ y ont été dédiés au Budget primitif 2016 contre 2M€ l'année dernière.**

La Région souhaite affirmer que ce fonds sera désormais «l'outil» dont disposeront les plus petites de nos communes pour soutenir leurs projets d'investissement.

En ce sens, un règlement sera désormais voté pour sa mise en œuvre. Il sera ainsi réservé aux communes de moins de 5.000 habitants et pourra apporter une aide allant jusqu'à 50.000 euros.

Néanmoins, ces seuils pourront être ajustés dès lors que le projet bénéficie d'un fonds de concours de la part de l'intercommunalité dont la commune est membre. C'est un moyen de s'adapter à la réalité des territoires mais aussi de valoriser la complémentarité et la confiance que le dossier suscite de la part de l'ensemble des élus de l'intercommunalité.

Afin d'assurer la meilleure utilisation et répartition des deniers publics, les projets retenus le seront au regard notamment de leur montage financier et de la capacité de la collectivité à les porter durablement (au regard du reste à charge mais aussi des charges de fonctionnement sur le long terme).

Pour **tenir compte des récentes recompositions territoriales et de la création des communes nouvelles**, celles-ci pourront bénéficier de ce fonds à titre transitoire pour soutenir un investissement réalisé dans l'une de leurs communes déléguées, dès lors que celle-ci ne comptait pas 5.000 habitants à la création de la commune nouvelle.

Dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, **la Région s'engage à ce que le montant des crédits annuels affectés à ce fonds ne soit jamais inférieur, durant toute la mandature régionale, à celui voté en 2016.**

36 Nommer un «réfèrent territorial unique» pour les élus locaux et rapprocher l'Europe des territoires

Pour trop d'élus, la Région apparaît comme une collectivité «lointaine». Ses dispositifs sont souvent peu ou mal connus. Les acteurs locaux peinent parfois à obtenir facilement les informations dont ils ont besoin. Face à cette situation, la majorité régionale a pris l'engagement de la proximité et de la simplification.

Faire de la Région une collectivité plus proche suppose de renforcer notre présence sur les territoires. A l'aune des futurs transferts de compétence, cet enjeu prend une dimension singulière mais c'est aussi le moyen de garantir une cohérence régionale en tous points de la région.

En ce sens la Région a déjà engagé la mise en œuvre de nouveaux partenariats de proximité avec les Départements, les intercommunalités et les communes.

Afin de permettre aux élus locaux de bénéficier d'une information de proximité et de leur assurer un suivi régulier de leurs dossiers, **la Région veut aussi désigner pour chaque territoire un réfèrent territorial unique.** Cet agent de la Région sera leur interlocuteur de «premier niveau» pour les renseigner, les informer ou les mettre en lien avec les services régionaux. Il aura aussi comme mission d'assurer un lien étroit avec les élus régionaux des territoires.

Cette volonté **de proximité et de simplicité** s'incarne aussi vis-à-vis de l'instruction et de la gestion des fonds européens, dont la Région est pour la plupart «autorité de gestion». Les territoires ruraux sont particulièrement concernés par le dispositif LEADER, émanant du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et doté en Pays de la Loire de 45M€ pour la période 2014-2020. Ce dispositif contribue à la mise en œuvre de leur stratégie locale de développement.

Quatre instructeurs des dossiers relatifs à la mise en œuvre des démarches Leader sur les territoires ruraux des Pays de la Loire sont en voie d'être recrutés. La Région, pour leur permettre d'instruire en proximité les dossiers de demande de subvention transmis par les territoires, implantera ces agents, non pas au siège de la Région à Nantes, mais dans les départements.

37 Prolonger l'impulsion du Pacte à l'échelle du mandat

Les mesures présentées dans le pacte régional pour la ruralité marquent une étape forte dans l'engagement pris par la nouvelle équipe régionale de rééquilibrer les politiques de la collectivité pour mieux tenir compte des réalités territoriales de notre région. Sa mise en œuvre s'échelonne à l'échelle du mandat et sa dynamique doit être poursuivie.

Les Pays de la Loire, ce sont à la fois des agglomérations et des zones périurbaines qu'il convient de continuer à soutenir mais aussi des territoires ruraux qui ont besoin d'être mieux accompagnés pour surmonter leurs handicaps mais aussi pour mettre en valeur leurs forces et leur capacité d'innovation.

C'est l'ambition des mesures présentées dans le pacte régional pour la ruralité.

La Région s'attachera à en assurer le suivi et à en rendre compte régulièrement. Maurice Perrion et Yannick Favennec en auront la charge en lien notamment **avec les représentants des associations d'élus locaux des cinq départements.**

Pour veiller à l'application sur le terrain de mesures du pacte mais aussi dans le but de «faire vivre» et évoluer le document, la région compte aussi **s'appuyer sur le Réseau rural régional** qui va être créé prochainement. Ses membres en seront, en proximité, des relais utiles.

Le réseau rural régional est une des actions que doivent mettre en œuvre les Régions dans le cadre de leur désignation comme autorité de gestion du FEADER. Plusieurs missions incombent à ce réseau, dont celles de l'identification des nouveaux enjeux de la ruralité et des réponses apportées. Une autre mission consiste à identifier, capitaliser et diffuser tout projet ou démarche transposable (bonnes pratiques). Ces champs sont tout à fait adaptés au suivi de l'application concrète du Pacte régional pour la ruralité.

La Région veillera à ce que la composition du rural régional des Pays de la Loire permette **d'assurer un maillage géographique pertinent** et à ce que ses membres représentent la diversité de nos ruralités.

En outre, comme certaines des mesures du pacte régional impacteront l'aménagement des territoires, leurs effets seront pris en compte dans la préparation du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La Région s'attachera aussi à la cohérence entre le pacte régional pour la ruralité et la préparation des schémas départementaux d'amélioration d'accessibilité des services au public.

Au-delà des seules mesures de ce pacte, l'état d'esprit qui a prévalu à sa conception doit être prolongé et diffusé à l'ensemble de nos politiques régionales. Cet état d'esprit s'appuie sur **une triple volonté** :

- **équilibrer nos actions entre les différents territoires** qui composent la région des Pays de la Loire pour mieux tenir compte de leur diversité ;
- **établir une relation de confiance et de proximité** avec les collectivités et les acteurs locaux pour ensemble coordonner aux mieux nos actions respectives ;
- **agir concrètement**, au service de chacun des habitants des pays de la Loire.

Dans le cadre des politiques structurelles de la région, la nouvelle majorité veillera à ce que leurs effets sur les territoires soient conformes à ce triple objectif.



l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE